

Pr. Jean Bernabé

Maîtrise de Sciences du langage (M3b)

COURS DE SOCIOLINGUISTIQUE

A) Plan sommaire du cours

- 0) Prise de contact, introduction
- 2) Objet (s) de la sociolinguistique : corpus vs statut, une discipline multiforme
- 3) Compétence linguistique et compétence communicative
- 4) Quelques concepts de base de la sociolinguistique statut/corpus
 - sécurité linguistique/insécurité linguistique
 - bilinguisme/diglossie
 - langue/parole
 - diachronie/synchronie
 - macrosociolinguistique/microsociolinguistique
 - interlangue/interlecte
 - énoncé/énonciation
 - compétence/performance
 - variation/variété
 - emprunt/interférence
 - etc.
- 5) Le modèle SPEAKING de Dell Hymes
- 5) La problématique de la diversité langagière : langues et lectes,
- 7) Le traitement de la diversité : sociolinguistique et écolinguistique
- 8) Le cas des zones créoles : ordonnancement des compétences, transmission et mort des langues).

B) Bibliographie sommaire

- Baylon, Christian, 1996.- *Sociolinguistique. Société, langue et discours*, Nathan

Pr. Jean Bernabé

Maîtrise de Sciences du Langage (MSL)

COURS DE SOCIOLINGUISTIQUE

A) Plan sommaire du cours

- 0) Prise de contact, introduction
- 1) Objet (s) de la sociolinguistique : corps vs statut, une discipline multiforme
- 2) Compétences linguistiques et compétence communicative
- 3) Quelques concepts de base de la sociolinguistique statut/corpus
 - actes de langage/inséquence linguistique
 - bilinguisme/diglossie
 - langue/patois
 - diachronie/synchronie
 - macro-sociolinguistique/micro-sociolinguistique
 - interlangue/lecte
 - énoncé/énonciation
 - compétence/performance
 - variété/variétés
 - empire/intellectuelle
 - etc.

- 4) Le modèle SPEAKING de Dell Hymes
- 5) Les problématiques de la diversité langagière : langues et lectures
- 6) Le traitement de la diversité : sociolinguistique et écolinguistique
- 7) Les cas des zones créoles : ordonnancement des compétences, transmission et mort des langues)

B) Bibliographie sommaire

- Baylon, Christian, 1998 - Sociolinguistique. Sociétés, langues et discours, Nathan

- Calvet, Louis-Jean, 2002.- *Le marché aux langues . Les effets linguistiques de la mondialisation*, Plon.
- Calvet, Louis-Jean, et Dumont, Pierre, 1999.- *L'enquête sociolinguistique*, L'Harmattan.
- Dumont, Pierre, Maurer, Bruno, 1995.- *Sociolinguistique du français en Afrique francophonesociolinguistiqu*, EDICEF-AUPELF
- Cohen (M.), 1956, *Matériaux pour une sociologie du langage*, Tomes 1 et 2, Paris, Maspero.
- Cohen (M.), 1963, *Nouveaux Regards sur la langue française*, Paris, Éditions sociales.
- Dumont (P.), 1983, *Le Français et les langues africaines au Sénégal*, PUF.
- Charaudeau Patrick, 1983, Hachette, : *Langage et discours. Eléments de (Théorie et pratique)*
- Ferguson, Charles, 1959.- "Diglossia", dans *Word*, 15
- Fishman (J.A.), 1971, *Sociolinguistique*, Paris, Nathan.
- Frei (H.), 1929, *La Grammaire des fautes*, Genève, Paris, Slatkine, Reprints, 1982.
- Gougenheim (G.), 1935, *Éléments de phonologie française*, Paris, Belles Lettres.
- Gumperz (J.J.), 1989, (édition française), *Sociolinguistique interactionnelle*, Paris, L'Harmattan.
- Haugen, Einar, 1972.- *The Ecology of Language*, Stanford University Press.
- Houis (M.), 1971, *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*, Paris
- Hymes, Dell, *Vers la compétence de communication*, Trad. Par Mugler F., Hatier-Crédif, 1982.
- Hymes (D.H.), 1972, « On Communicative Competence », in Pride (J.B.) and HOLMES (F.) eds, *Sociolinguistics*, Harmondsworth, Penguin.
- Jakobson (R.), 1963, *Essais de linguistique générale*, Paris
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine, 1970.- *Les interactions verbales*, Armand Colin, 1990.

- Calvet, Louis-Jean, 2002 - Les marchés aux langues - Les effets linguistiques de la mondialisation, Pion.

- Calvet, Louis-Jean, et Dumas, Pierre, 1999 - Les langues sociolinguistiques, L'Harmattan.

- Dumas, Pierre, Mamer, Bruno, 1995 - Sociolinguistique du français en Afrique francophone, EDICHEP-AUBELF.

- Cohen (M.), 1950 - Mélanges pour une sociologie du langage, Tome 1 et 2, Paris, Maspéro.

- Cohen (M.), 1963 - Nouveaux regards sur la langue française, Paris, Editions sociales.

- Dumas (P.), 1983 - Les Français et les langues africaines au Sénégal, PUF.

- Chomsky, Patrick, 1983, Hachette - Langage et discours. Eléments de (Théorie et pratique)

- Ferguson, Charles, 1959 - "Diglossia", dans World, 15.

- Fishman (J.A.), 1971, Sociolinguistique, Paris, Nathan.

- Fisi (H.), 1929, La Grammaire des langues, Genève, Paris, Slatkine, Reprints, 1982.

- Gougenheim (G.), 1932, Eléments de phonologie française, Paris, Belles Lettres.

- Gumperz (J.J.), 1989, (édition française), Sociolinguistique interculturelle, Paris, L'Harmattan.

- Langen, Binar, 1972 - The Ecology of Language, Stanford University Press.

- Louis (M.), 1971, Anthropologie linguistique de l'Afrique noire, Paris.

- Hymes, Dell, Vers la compétence de communication, Trad. P. Muzet, F. Huet-Crétil, 1982.

- Hymes (D.H.), 1972, « On Communicative Competence », in Pridie (J.B.) and HOLMES (F.), eds. Sociolinguistics, Harmondsworth, Penguin.

- Jakobson (R.), 1963, Essai de linguistique générale, Paris.

- Kerbel-Orecchini, Catherine, 1970 - Les interactions verbales, Armand Colin, 1990.

- Labov, William, 1972.- *Sociolinguistics patterns*, University of Pennsylvania Press (Traduction française : *Sociolinguistique : 1976*, Editions de Minuit)

- Marcellesi, J-B, Gardin, B, 1974, .- *Introduction à la sociolinguistique*. Larousse

- Martinet, André, 1960, *Eléments de linguistique générale*, Armand Colin (diverses rééditions)

- Moreau, Marie-Louise, 1997.- *Sociolinguistique. Concepts de base.*, Ed.. Mardaga

Salikoko Mufwene, 2005, *Créoles, écologie sociale, évolution linguistique*, L'Harmattan, 225 p.

- Saussure (F. de) .- *Cours de linguistique générale*, Paris : Payot.

- Trudgill, Peter, 1983, *On Dialect : Social and Geographical Perspectives*, Blackwell.

Pr. Jean Bernabé

Maîtrise de Sciences du langage (M3b)

COURS DE SOCIOLINGUISTIQUE

(Année 2005-2006)

0) Introduction

I) De la neuro-physiologie à l'épistémologie du langage

I.1. Le langage comme bioprogramme

L'être humain est normalement programmé, dans ses capacités cérébrales, pour mettre en œuvre une activité dite de langage, qui lui permet de produire du sens (**compétence dite sémio-cognitive**), c'est-à-dire de représenter le monde intérieur et extérieur à l'aide précisément de cet instrument appelé langage. Le programme langagier dont il est question relève, donc, sauf cas pathologique, d'une compétence qui est innée¹ mais n'est pas définitive, si elle n'est pas employée à temps. Il s'agit d'un bioprogramme. Il existe donc une « fenêtre temporelle » (dont l'ouverture et la durée peuvent, sauf exception, légèrement varier d'un individu à l'autre) dans laquelle cette **compétence** doit être activée au sein d'un dispositif social lui permettant de se transformer en **performance** (au travers du mécanisme d'acquisition d'une ou plusieurs langues, appelées, à ce titre, langues maternelles²). À défaut d'être activée, cette compétence s'étiole et l'activité de langage, quoique innée, sera perdue pour l'individu concerné, comme en témoigne les expériences dites des

¹ Les enfants dits sourds-muets sont à distinguer des enfants aphasiques, dans la mesure où ils disposent de la compétence langagière gênée par la surdités, tandis que les aphasiques ont un problème pathologique de compétence langagière. Il y a des aphasies primaires (liées à une compétence langagière innée ou empêchant, dès la petite enfance, l'acquisition du langage, et des aphasies secondaires, qui résultent d'accidents neurologiques intervenus après la mise en place de l'acquisition du langage

enfants-loups³. Le langage est une activité éminemment sociale. La société, qui commence avec deux individus, est inscrite dans le langage, qui suppose un locuteur et un allocutaire. Un tel clivage (production-réception) est une donnée essentielle de la dimension nécessairement socio-communicative du langage.

I.2. Acquisition du langage et apprentissage de langues

Il convient de distinguer les processus d'acquisition du langage et les processus d'apprentissage des langues.

- l'**acquisition** est le processus naturel, programmé par le cerveau (un bioprogramme) qui fait que, à un âge donné, la faculté universelle de **langage** se met en place pour chaque individu, à travers une **langue** ou plusieurs langues particulières. C'est ce que l'on dénomme « langue(s) maternelle(s) »⁴. Plusieurs langues maternelles peuvent être acquises en même temps, ce qui peut déboucher sur un équilinguisme, phénomène considéré comme très rare, car il semble qu'il y ait, dans la plupart des cas, une langue prééminente, c'est-à-dire mieux ancrée que les autres. Cette notion d'**ancrage linguistique** relève du domaine de la psycholinguistique. Il peut se faire aussi que les langues maternelles soient acquises successivement. Dans ce cas, on peut parler de langue maternelle 1 et langue maternelle 2. La période concernée peut être appelée une " **fenêtre** ". Passé cet âge⁵, la non-activation de cette faculté dans un contexte social d'interaction débouche sur l'impossibilité de parler (rappelons l'exemple des enfants-loups). Au-delà de cette fenêtre, se situe le processus d'apprentissage. Il se produit un effet de seuil, au terme duquel, la fenêtre ne se ferme pas, mais se rétrécit. Toutes les langues qui font l'objet

⁴ la notion de langue maternelle est une métaphore issue de l'époque historique où c'était dans le contexte maternel que se produisait cette acquisition. Mais la langue maternelle n'est pas, à proprement parler, la langue de la mère.

⁵ Les bornes de 2 et 6 ans pour la taille de la fenêtre sont une donnée statistique moyenne, dans la mesure où certains enfants peuvent parler avant deux ans et où on trouve des cas d'enfant qui n'ont parlé qu'à l'âge de 7 ans ? Jean-Paul Sartre, dans *L'idiot de la famille*, rappelle le cas de Gustave Flauvert, dont le père, médecin, était désolé de ce que son fils l'âge de presque 7 ans ne parlât pas encore. Mais le phénomène s'est déclenché et le fameux « « idiot de la famille » est devenu le grand écrivain que l'on sait.

d'une acquisition dans les conditions d'immersion totale du sujet sont appelées **langues maternelles**, même si elles ne sont pas des langues de la mère (il s'agit là d'une dénomination métaphorique qui remonte à l'époque historique où la mère était toujours la partenaire de l'acquisition du langage).

Les caractéristiques de la phase et du processus d'acquisition sont, d'une part, la **précocité** et, d'autre part, l'**immersion**. Ces deux facteurs interagissent. Il peut arriver que la fenêtre dépasse de beaucoup la borne supérieure des 6 ans si l'immersion est très forte. Nous parlerons d'effet de prolongement de la fenêtre. Ce cas se produit, on le verra ultérieurement, dans le cas de l'acquisition du créole ou du français qui dans le cadre de la diglossie créole/français bénéficient dans bien des cas d'une prolongation de la durée d'ouverture de la fenêtre d'acquisition. S'agissant du français, nous avons, par exemple, le cas de Joseph Zobel, alias José Hassam⁶ qui n'apprend le français, qu'à partir du moment où il entre à l'école (assez tardivement) et se trouve exposé à cette langue. Le français est sa langue maternelle 2, la langue maternelle 1 étant le créole. C'est en français et non en créole qu'il a accompli sa vie d'écrivain. Inversement, beaucoup d'enfants des classes moyennes ont le français comme langue maternelle 1, le créole n'étant acquis qu'après, parfois après 6 ans, ce qui en fait une langue maternelle 2. Aux Antilles, le créole n'est pas une langue étrangère.

- Postérieurement donc à la phase d'acquisition, un individu peut apprendre une ou plusieurs autres langues étrangères (**apprentissage**). Ce qui caractérise l'apprentissage traditionnel des langues, par opposition à l'acquisition du langage c'est, d'une part, un seuil significatif de moindre précocité corrélé à un seuil significatif de moindre immersion. L'ancrage psycholinguistique des langues d'apprentissage est moindre que celui correspondant aux langues d'acquisition. Il ne faut cependant pas confondre ancrage psycholinguistique et compétence linguistique même s'il y a une relation entre les deux mécanismes.

⁶ Preuve que le français parlé dans le roman est en fait une nprttocuration pour le créole, le jeune héros, José Hassam parle d'une langue parlée à 7000 km et qui s'appelle le français.

L'apprentissage moderne des langues tente de mettre en place des stratégies diverses. La fenêtre se rétrécissant, il est plus facile d'apprendre une langue (étrangère donc) à l'âge de 20 ans qu'à l'âge de 80 ans. Il y a des méthodes et pratiques didactiques qui essaient de se rapprocher des conditions qui sont celles de l'acquisition, sans d'ailleurs pouvoir jamais y parvenir totalement, car il manquera toujours la condition de précocité, le cadre de la fenêtre, étant décisif pour la formation du langage. Dans ce cas, il ne reste plus que l'immersion en situation authentique qui constitue un recours pour les didacticiens des langues. On essaie de suppléer au manque par le recours à des technologies supplétives plus ou moins perfectionnées allant du livre de grammaire au laboratoire de langues (équipés de magnétoscopes et ordinateurs).

Entre l'acquisition et l'apprentissage traditionnel, il y a place pour une autre processus : celui de l'**apprentissage dit précoce**. Il rappelle l'acquisition parce qu'il se passe dans la fameuse fenêtre, mais il s'en distingue parce que les conditions d'une immersion authentique ne sont pas réalisées. L'Ecole n'est pas la vie. On peut toujours imaginer de transférer des classes entières dans un pays étranger, autant que possible voisin, pour abaisser les coûts induits et cela, une fois mise en place (ancrée) la langue maternelle. Cela demande un type de coopération inter-étatique différent de celui qui a cours actuellement. Il n'y a pas de doute qu'il s'agisse là d'une solution possible pour l'élimination des barrières linguistiques dans la Caraïbe.

1.3. La physiologie du langage phono-acoustique

On laissera de côté la problématique de la langue ayant pour support la gestualité ou langue des signes (langue signée, par opposition à langue parlée) pour se concentrer sur la dimension phono-acoustique du langage.

L'activité de langage, y compris dans sa dimension phono-acoustique) relève, on le voit, d'un mécanisme complexe, à la mesure de la complexité du cerveau humain. Elle a, à cet égard, une dimension physiologique (faisant donc intervenir divers organes), laquelle est placée sous contrôle cérébral (conscient dans certains cas, inconscient, dans d'autres).

A) Le mode d'articulation et les types de sons

a) Mode principal d'articulation

Le mode d'articulation des sons comporte deux composantes majeures dont les combinaisons définissent des **types** de sons :

- a) vibrations ou non de la glotte
- b) circulation de l'air soit sans obstacle soit avec obstacle partiel (sons constrictifs) ou total mais momentané suivi d'une explosion de l'air (sons occlusifs).

Les différents cas de figure possibles définissent donc les **trois** types suivants :

- les **voyelles** (ou voix pure), parce que, d'une part, elles résultent de vibrations de la glotte (elles sont donc voisées par nature) et que, d'autre part, l'air qui sort des poumons ne rencontre pas d'obstacle. Elles ont une émission autonome.

- les **consonnes**, qui résultent de l'existence d'un obstacle partiel ou total mais nécessairement momentané. S'il y a vibration de la glotte, les consonnes sont dites voisées et, dans le cas contraire, elles sont dites non voisées. Les consonnes, comme leur nom l'indique, ont besoin, pour exister, de « sonner avec » les voyelles. Elles n'ont donc pas une émission autonome.

- les **semi-voyelles** (ou semi-consonnes), qui partagent avec les voyelles le voisement et avec les consonnes la non-autonomie d'émission. Les semi-voyelles (ou semi-consonnes) sont seulement orales. Elles ne concernent, en fait, qu'un type limité de points d'articulations.

b) Mode secondaire d'articulation

D'autres composantes mineures du mode d'articulation déterminent la nature des **sons**. Il s'agit des suivantes :

- a) pour les sons occlusifs, soit simple explosion de l'air (occlusives simples), soit explosion suivie d'un souffle d'air (occlusives aspirées), soit simple explosion de l'air immédiatement suivie d'une constriction (occlusives affriquées).

- b) la sortie par la cavité buccale seule (sous-type oral) ou par la cavité buccale et par les fosses nasales (sous-type nasal).

- c) la tension ou le relâchement des muscles articulateurs (sons tendus ou relâchés)

- d) la forme de la langue (chenal central ou chenaux latéraux déterminant les sons dits constrictifs) et des lèvres (écartées ou arrondies).
- e) les battements simple ou répétés de la langue (vibrantes).
- f) les lèvres arrondies autour des dents ou au contraire rétractées

B) Le point d'articulation et les formes de sons

La position de la langue (et par voie de conséquence, de la partie de la langue servant à l'articulation) détermine un point d'articulation. Les variables des points d'articulation sont les suivantes :

- hauteur de la langue ou degré d'aperture du son
- position de la langue et de sa partie intervenant dans l'articulation (son vélaire ou palatal)

C) Les matrices de traits

Le point d'articulation, combiné avec le mode d'articulation, permet de définir une **matrice phonétique** qui est l'ensemble des traits divers qui caractérisent un phonème donné.

À titre d'exemple, un consonne comme /p/ présente la matrice de traits suivante : mode d'articulation principal : pas de vibration de la glotte + obstacle ; modes d'articulation secondaires : caractère momentané de l'obstacle + sortie par la cavité buccale seule.

Un phonème comme /m/ présente les mêmes caractéristiques que /p/, mais au lieu de passer seulement par la cavité buccale, il passe aussi par les fosses nasales.

- pour le type vocalique (le trapèze vocalique)

a) en faisant varier la hauteur (ou degré d'aperture) de la position de la langue, on obtient, s'agissant, par exemple, du français (voir annexe 2)

b) en faisant varier la position de la langue vers l'avant (sur le palatum) ou vers l'arrière (le velum)

c) en faisant se succéder deux ou trois points d'articulation différents dans une même syllabe, on obtient respectivement une diphtongue ou une triphongue. La production de ces classes de sons est en rapport direct avec la

tension articulatoire. En français moderne (contrairement au français médiéval, au français québécois ou aux langues romanes telles que l'italien, ou l'espagnol) la tension articulatoire est très forte, ce qui empêche les variations de timbre vocalique entraînant ces phénomènes⁷.

- pour le type consonantique

En combinant mode d'articulation et différentes positions de la langue, on obtient le tableau de l'**annexe x** :

1.4. L'épistémologie du langage

L'épistémologie (du grec « épistèmè » signifiant « connaissance ») est la discipline scientifique qui étudie les conditions et les modes de scientificité des objets cognitifs (ou liés à l'activité de connaissance). Cette discipline a forcément à connaître des processus mentaux qui s'attachent à la genèse et la représentation des données du réel (les choses) et aux constructions de l'activité scientifique (les objets). C'est, par nature, une discipline critique. Elle doit, en effet, chercher à débusquer derrière les discours à vocation scientifique ce qui est de l'ordre du sens commun pur et simple (la **doxa** ou une de ses manifestations, appelée idéologie), déguisé en construction scientifique. Mais elle est aussi nécessairement autocritique, car elle doit pouvoir se questionner et évaluer dans quelle mesure elle n'est pas elle-même victime de procédures qui confondent l'exercice sain de la raison dite naturelle et le culte du rationalisme, qui n'est, en fait qu'un sous-produit de l'idéologie.

1.5. Sur la dénomination de l'objet langue

Il apparaît clairement que la langue, en tant qu'organe, joue un rôle déterminant dans la production des réalités phono-acoustiques qui définissent

⁷ NB : il ne faut pas prendre pour de vraies diphtongues les suites françaises *ou*, *ai* qui ne que des diphtongues pour l'œil. Quant à *oi*, il représente, en fait la succession d'une semi-vo (ou semi-consonne) *w* + *voyelle a*.

B) pour le type consonantique, en combinant le mode d'articulation un obstacle momentané et différentes positions de la langue, on obtient :

ce qui est communément appelé la parole. On comprend alors que, dans certains cas, le mot « langue » sert précisément, à désigner l'objet qui est censé découler de toutes les mises en oeuvre sonores du langage. Le mot langue (ou ses correspondants dans d'autres communautés langagières présentant une appellation d'origine différente) comporte un sens générique (la langue en général). Mais il peut aussi avoir une acception spécifique : la langue latine, la langue espagnole, la langue chinoise etc. Dans ce cas, notamment dans le vocabulaire français, il peut avoir, pour synonyme le terme « idiome », lequel désigne une langue conçue comme particulière (du grec « idios », signifiant « particulier, spécial »).

Il apparaît donc que l'organe que constitue la langue (*langue*, en français, *lingua*, dans diverses langues romanes, *tongue*⁸, en anglais etc.), qui est un organe, une partie donc du corps, peut être considérée comme physiologiquement déterminant, même si tous les autres sont indispensables (à des degrés divers⁹) pour désigner le produit de l'activité de langage. Cette désignation relève du sens commun, par opposition au rationnel. Mieux encore, elle relève d'une expérience anthropologique propre non pas à toutes les communautés, mais à certaines communautés. Elle est reliée à une disposition métaphorique qui est particulière et non pas universelle. Une telle identification de cet organe physiologique important au produit de l'activité langagière n'est donc pas généralisée à toutes les communautés humaines. Il apparaît que la langue n'est pas une donnée immédiate de l'expérience, mais une réalité seconde, une construction de l'esprit, ce qu'on appelle une **représentation**.

1.5 . La position cruciale de l'entendant

Un continuum physiologique est une réalité amorphe. Tant qu'une langue parlée en notre présence ne nous apparaît que comme un continuum sonore (avec ses continuités et discontinuités physiologiques), cela signifie que nous ne la comprenons pas. Comprendre une langue, c'est être capable d'y discerner de la discontinuité sémio-cognitive derrière une continuité

⁸ À cet égard, le créole amazonien dit sranan-tongo doit être étymologiquement interprété comme : langue du Surinam (« Sranan », est une transformation du terme « Surinam » et « tongo », de l'anglais « tongue »).

⁹ On peut arriver à parler sans dents, mais pas sans langue.

physiologique. C'est donc celui qui entend la langue qui est le plus à même de tester ses facultés d'entendement (de compréhension) de la langue. Il peut y avoir compréhension (compétence passive) d'une langue et incapacité à la mettre en action (cette mise en action relevant de la compétence active). On dit de l'entendant que sa position est cruciale.

De même qu'un bruit n'est pas un son de la parole, de même, un son de la parole constitue une réalité physiologique et non pas un objet linguistique. Pour acquérir un statut linguistique, un son doit être **pertinent**, c'est-à-dire qu'il doit permettre de discriminer par le sens deux unités sonores ayant le même contexte. Un son pertinent est un phonème et un phonème ne peut donc être repéré qu'à travers le recours à ce qu'il convient d'appeler des paires minimales (l'existence des phonèmes /p/ et /m/, en français, découle, par exemple, de la paire minimale père/mère ou encore pont/mont. Par contre, en espagnol, il n'existe pas deux phonèmes à l'initiale du mot « chico » (garçon), mais un seul phonème dit **affriqué**. En effet, il n'est jamais possible de trouver, dans cette langue une paire minimale mettant en évidence tantôt un son /t/, tantôt et un son /t̟/. Il n'est pas possible d'avoir une prononciation /iko/. Les éléments qui permettent d'établir la pertinence des phonèmes sont dits **traits distinctifs**. Ils sont inventoriés à partir des matrices

II. Objet (s) de la sociolinguistique

L'objet essentiel de la sociolinguistique est d'étudier les relations existant entre le langage et la société. Pour William Labov, souvent présenté comme le père de la sociolinguistique moderne, il n'y a pas de différence entre linguistique et sociolinguistique, l'étude du langage ne pouvant être établie qu'en rapport avec le contexte social. Pour lui, cette discipline doit, avant toute chose, se pencher sur l'étude du langage quotidien des locuteurs d'une même **communauté linguistique**. Mais qu'est-ce qu'une communauté linguistique ?

II.1. Définition de la notion de communauté linguistique.

Une communauté linguistique est l'ensemble des locuteurs parlant une ou plusieurs langues et/ou au sein duquel existe un nombre significatif de locuteurs bilingues servant de pont entre les divers X phones. À titre

d'exemple, la grande île qui abrite Haïti, (l'ouest) et la République Dominicaine, (à l'est) et où il se parle le créole, le français et l'espagnol, comporte deux communautés linguistiques et non pas trois. En Haïti, 85% de la population ne parle que le créole et 10% parlent le créole et le français. Malgré l'accroissement de l'anglais qui reste marginal, donc, non (encore) significatif, il existe en Haïti une unique communauté linguistique franco-créolophone. Le fait que 90% de Haïtiens ne parlent pas le français ne les exclut pas de la communauté linguistique en question. En République Dominicaine, la présence du créole haïtien (dû aux migrations frontalières) reste marginale et non significative : la communauté linguistique dominicaine est hispanophone.

II.2. Micro-sociolinguistique et macro-sociolinguistique

Le point de vue de Labov est, à l'évidence, micro-sociolinguistique, puisqu'il concerne une communauté linguistique donnée et à l'intérieur de celle-ci un espace particulier, comme en témoigne ses études sur l'île de Martha's Vineyard et sur les ghettos noirs de New-York. Un point de vue macro-sociolinguistique serait celui qui prendrait en compte plusieurs communautés, y compris dans une perspective de géolinguistique ou d'écolinguistique planétaire. Si on envisage le monde francophone, on peut considérer qu'il constitue une communauté linguistique macro-sociolinguistique, parce qu'il prend en compte l'ensemble des communautés linguistiques où le français est parlé considéré comme élément commun d'un multilinguisme impliquant une x-phonie socialement significative. Inversement, il n'est pas nécessaire de postuler un multilinguisme associant créole et une x-phonie quelconque pour l'existence d'une communauté linguistique créolophone de type macro-sociolinguistique. En effet, toute communauté linguistique créolophone est par nature diglottique. Il y a là, une asymétrie qu'il convient de noter et qui constitue une particularité des mondes linguistiques créoles. La question est de savoir si on fait entrer dans la même communauté créolophone tous les créoles à base française, sans tenir compte des possibilités réelles d'intercompréhension. Il y a donc lieu d'opposer, d'une part, des communautés créolophones macrosociolinguistiques conceptuelles ou virtuelles (concernant aussi bien les créoles des diverses x-bases (anglaise,

française, hollandaise, portugaise etc.) que les différents créoles à base française respectivement de la zone atlantique et de l'Océan Indien) et d'autre part, des communautés créolophones macrosociolinguistiques actualisées où l'intercompréhension dans la langue créole ne pose pas de problèmes majeurs.

II.3. Communautés linguistiques et aires linguistiques

Cette opposition **virtuel vs actualisé** ne concerne pas que les langues créoles, elle concerne toutes les langues dont l'extension géographique aboutit à des dialectalisations telles que l'intercompréhension entre les différentes variantes est gênée au point qu'on soit amené à parler de langues II.3. différentes. En ce sens, il n'est pas possible de parler de communauté linguistique romane, pour parler de la somme arithmétique des locuteurs parlant les diverses langues romanes. Dans ce cas, il convient de parler non plus de communauté linguistique, mais d'**aire linguistique**. En ce sens, il existe une aire linguistique indo-européenne et non pas d'une communauté linguistique indo-européenne, surtout quant on sait l'indo-européen est un **artefact**, produit de la comparaison, historique. On appelle **linguistique aréale**, une linguistique qui prend en compte les langues présentant des parentés génétiques dans un espace géographique donné.

II.4. L'hétérogénéité de la sociolinguistique est une réalité épistémologique. Elle n'est pas imputable à la seule diversité et variabilité des langues

La structure et l'évolution du langage doivent être étudiés dans leur relation avec le *contexte social*. Mais en fait le champ de la sociolinguistique est extrêmement hétérogène avec des objets variés, ce domaine de recherche étant en perpétuel renouvellement. Cette diversité tient autant à la diversité des angles d'attaque, qu'aux traditions scientifiques propres aux divers chercheurs. En ce sens, il y a de nombreux clivages entre l'école linguistique latine née de Saussure et l'école anglo-saxonne, née de Bloomfield et de la philosophie du langage. On y retrouve des préoccupations liées

- au **corpus** de la langue, c'est à dire l'ensemble des énoncés produits ou au contraire, au **statut**, c'est à dire aux fonctions sociales en jeu quand on parle.

- à la définition que le chercheur a des dynamiques sociales (conception marxiste de classes ou anglo-saxonne de stratifications)
- à l'étude des interactions entre deux individus (toute société commençant avec deux individus) (analyse conversationnelle)
- aux particularités du langage des femmes, par opposition à celle des hommes (études de genre),
- aux variations de code dans une même communauté (sociolinguistique différentielle),
- à l'étude de la parole et de ses rapports avec la norme et les valeurs politiques en jeu (glottopolitique),
- aux manifestations spatiales de la variation linguistique (dialectologie),
- à l'action consciente des humains sur leurs langues (aménagement et planification linguistiques), à l'émergence de langues de contacts (sociolinguistique pidgin-créole), à la compétition des langues (écolinguistique),
- aux rapports que les humains entretiennent avec l'oralité et l'écriture (anthropolinguistique),
- aux relations spécifiques qui se nouent entre un groupe ethnique et ses langues (ethnolinguistique),
- à la force locutoire des actes de parole (sociolinguistique pragmatique)
- à l'interprétation de la réalité que font les acteurs sociaux qui jouent un rôle dans la communication (ethnométhodologie et ethnologie de la communication)

II.5. Le « paradoxe saussurien » selon Labov.

Il se trouve que, contrairement à la tradition anglo-saxonne (l'anthropologue Boas, le linguiste Bloomfield, tous deux américains), avec Ferdinand de Saussure, la linguistique européenne latine a limité son objet d'étude au langage déconnecté de tout contexte social. William Labov tente d'expliquer cette évolution notamment à partir de l'étude du « paradoxe saussurien » et des problèmes posés par l'analyse de la parole. Saussure établit une distinction méthodologique radicale entre la langue et la parole. Il définit la langue comme étant « la partie sociale du langage, extérieure à l'individu » et qui « n'existe qu'en vertu d'une sorte de contrat passé entre les membres de

la communauté » (Saussure, p. 31). Chaque individu d'une même communauté possède dans son cerveau la connaissance de la structure de la langue. La parole, elle, est un acte individuel, « elle est la somme de ce que les gens disent ». (Saussure, p. 38).

La langue peut être étudiée à partir du témoignage d'un individu et la parole, l'est à partir des observations des individus qui utilisent la langue ainsi que du contexte où ils l'emploient. D'où le paradoxe saussurien énoncé par Labov : la langue (*l'aspect social* du langage) s'étudie sur n'importe quel individu, mais la parole (*l'aspect individuel* du langage) ne s'observe que dans le contexte social.

III) Les conceptions et filiations heuristiques et épistémologiques

III.1. La filiation de Saussure à Chomsky

Chomsky reprend à son compte le paradoxe saussurien quand il oppose la compétence (connaissance abstraite des règles de la langue) à la performance (utilisation de ces règles) et qu'il soutient que construire des théories du langage consiste à expliquer l'intuition que le locuteur natif a de sa langue. Pour lui donc, l'objet d'étude de la linguistique est la *compétence*, non la *performance*. Deux hypothèses sont à la base de cette conception :

- d'abord, celle qui veut que la langue peut seule être objet de science et que les variations de la parole ne seront comprises que lorsque la compétence sera expliquée.
- ensuite, celle qui veut que les intuitions sur la langue sont accessibles aux locuteurs, en tant que tels.

III.2. La conception labovienne

Pour Labov, découlent de la diversité sociolinguistique cinq axiomes de méthode. Labov ne veut pas apporter une nouvelle théorie linguistique, mais plutôt fournir une *nouvelle méthode de travail* « dirigée par la nécessité d'obtenir un volume important de discours naturel correctement enregistré » (Labov, p. 288). Il pose cinq axiomes de méthode qui conduisent à un paradoxe méthodologique.

- 1) l'alternance stylistique : il n'y a pas de locuteur à style unique. Chez tous les locuteurs, certaines variables linguistiques changent avec une

modification du contexte social « On peut détecter qualitativement quelques-unes de ces alternances à travers la façon dont les locuteurs se corrigent, presque toujours dans la même direction » (Labov, p. 288)

2) L'attention. dans un discours familier où le locuteur s'implique peu et dans un discours agité où il s'implique plus, il y a un minimum d'attention disponible pour la surveillance du discours.

3) Le vernaculaire. C'est le style qui a le plus grand intérêt pour le linguiste. C'est celui où l'attention que le locuteur porte à la surveillance de son discours est minimale.

4) La « formalité ». « Toute observation systématique d'un locuteur définit un contexte formel où le degré d'attention portée au discours est supérieur au minimum » (Labov, p.289). Au cœur d'une interview, le linguiste ne doit pas s'attendre à rencontrer un parler caractérisé comme étant du vernaculaire.

5) La valeur des données : l'interview individuelle, enregistrée au magnétophone, demeure la seule façon d'obtenir des données satisfaisantes.

De tout cela découle ce que Labov appelle le **paradoxe de l'observateur** : il s'agit de découvrir comment les gens parlent *quand ils ne sont pas observés systématiquement*, mais la seule façon d'y arriver, *c'est de les observer systématiquement*. Labov considère que ce problème n'est pas insoluble. Il propose certains procédés qui permettent de briser les contraintes de l'interview, pour favoriser la production d'un discours non surveillé. Par exemple : des pauses où le sujet suppose qu'il n'est pas interviewé ; faire parler le locuteur sur des sujets qui l'impliquent émotivement (ex. : la thèse du danger de mort) etc.

Mais la façon la plus systématique de contrôler le discours, c'est d'observer les locuteurs de l'intérieur sur une longue période. C'est ce que Labov a fait dans son étude des groupes d'adolescents à Harlem où toute l'observation a été menée par un non-linguiste, un jeune Noir qui avait été repéré pour sa connaissance interne du vernaculaire et qui ne participait pas à la culture et au dialecte dominants.

III.3. La filiation de Chomsky à Labov

Pour Labov donc, la notion de variables sociales est importante. Pour lui, tout individu appartenant à une communauté linguistique a une maîtrise de différents sous-systèmes : d'un côté, la **variation stylistique** (qui permet au même locuteur de passer d'un usage à l'autre) et la **variation sociale** (qui rend compte des usages des différents locuteurs, au sein d'une même communauté linguistique). Pour lui, les règles de variation sociale sont de trois sortes :

- catégoriques (celles qui ne peuvent pas être violées sous peine que l'énoncé produit soit agrammatical, selon la conception chomskienne de l'agrammaticalité : on peut dire : « Le garçon joue dans la cour », mais pas : « * Le cour garçon, le joue »).

- semi-catégoriques, c'est-à-dire liées à la norme (par exemple, après la conjonction « après que », on doit utiliser l'indicatif et non pas le subjonctif, mais la majorité des locuteurs, par analogie avec le cas d'« avant que », recourent spontanément au subjonctif. Nous avons là une opposition entre une forme culte, de prestige et une forme stigmatisée par les tenants du bien-dire.

- les règles à variables, quand deux ou plusieurs règles sont en concurrence dans le même contexte et que le choix de l'une ou de l'autre dépend de facteurs sociaux (prestige ou stigmatisation). On entendra des énoncés tels que : « je ne sais pas » ou un autre, qui en constitue une parfaite paraphrase du type « Chais pas ». Labov tente d'incorporer les variables sociales, c'est-à-dire extralinguistiques, dans la compétence chomskienne, qui est le fondement de la linguistique générative. Il pense que les variables peuvent être formalisées dans des algorithmes, c'est à dire des ensembles de règles opératoires propres à un calcul et qui génèrent les phrases d'une langue. Le point de vue de Labov suppose que des locuteurs peuvent appartenir à une même communauté linguistique, même s'ils ne partagent pas les mêmes pratiques langagières, mais que, cela dit, ils partagent les mêmes normes et les mêmes jugements. Cette conception pourrait sembler confirmée par les phénomènes hypercorrectifs, mais elle est, en réalité contredite. En effet l'hypercorrection qui se manifeste, par exemple par la formulation : « un savon de troilette », au lieu de « un savon de toilette » réalisée par un locuteur créolophone suggère que le locuteur hypercorrecteur en question a bien conscience de l'existence d'une stigmatisation portant la non réalisation du

phonème /R/ chez les créolophones et, il produit de manière compensatoire et non adéquate, des /R / intempestifs¹⁰. Mais l'usage aléatoire qu'il fait du /R/ indique qu'on a affaire à une compétence non pas homogène, mais à une compétence hétérogène (une compétence à trous, Bernabé, 1983) voire une compétence non pertinente. Elle est d'ordre socio-symbolique et repose sur un imaginaire de la langue. Il apparaît clairement que le cadre conceptuel de Labov correspond à des situations de continuum linguistiques et non pas à des situations de discontinuum comme il s'en présente dans les communautés linguistiques comportant des locuteurs de créoles à base lexicale française. En d'autres termes, le vernaculaire noir américain, n'est pas dans un rapport de discontinuité linguistique avec l'anglais des WASP (White Anglo-saxon Protestant). On comprend que pour d'autres sociolinguistes, tels que Dell Hymes, la réalité sociale extralinguistique ne puisse pas être prise en compte par une simple jeu de variables intégrables à un mécanisme génératif

III.4. La position de Dell Hymes en matière de compétence : le modèle SPEAKING

Hymes établit une différence entre compétence linguistique et compétence de communication. Ces deux compétences peuvent se trouver en coïncidence mais aussi en contradiction. Si je dis à un enfant qui joue avec un vase précieux : « ne te gêne pas, casse-le ! », si ce dernier n'a qu'une compétence linguistique et qu'il soit obéissant, il ne pourra que casser le vase en question. Par contre, s'il maîtrise la compétence de communication, en l'occurrence, l'ironie, il s'abstiendra de casser la vase. Autrement dit : nous avons l'équation suivante : casse-le = ne la casse pas. En d'autres termes, cette équation ne peut nous apparaître comme contradictoire et absurde que si nous ne distinguons pas les deux types de compétences, dont la différence s'étend bien au-delà de la compétence d'ironie. Cela dit, Dell Hymes, qui pense que la réalité extralinguistique n'est pas formalisable, n'a pas explicité, dans le cadre

¹⁰ On peut aussi rappeler l'anecdote citée par Frantz Fanon, sur l'Antillais qui pour la première fois arrive en France du fond de sa campagne et s'installant dans un bar du port demande : « Garrrrçon, in vè dè biè ».

de son ethnographie de la communication, la forme des règles mises en œuvre par la compétence de communication.

III.5.L'apport théorique de Patrick Charaudeau

Patrick Charaudeau (1983) présente une analyse du rapport JE-TU (locutaire-allocutaire) dont il ne développe pas les implications sociolinguistiques, mais qui constituent un apport très intéressant sur le lien unissant les êtres de langage qui sont au fondement de la dimension sociale du langage. Sa conception, dite sémiolinguistique, constitue un essai de théorisation des actes langagiers. Pour lui, l'acte de langage est un acte inter-énonciatif, dont la caractéristique essentielle est l'asymétrie. La communication est un acte asymétrique et non pas symétrique comme a tenté de la faire croire une conception mécaniste. Le JE est impliqué dans un processus de production vers le Tu et le TU, dans un processus d'interprétation à partir des énoncés du JE. Entre ces deux univers, il existe une zone d'interférence qui est une zone d'intercompréhension supposée. Il existe un dédoublement au carré des instances de la communication que sont le JE et le TU.

Pour Charaudeau, le Tu n'est pas « un simple receveur de message », mais une instance interprétante en fonction du point de vue qui est le sien sur les circonstances du discours. « Interpréter, c'est toujours faire un procès d'intention au JE ». Quant au JE, il n'est pas seulement producteur d'énoncés (JE énonçant), il est aussi producteur de messages (JE communiquant) qui sont fonction de l'idée qu'il a construite du TU. En sorte que nous avons **quatre** instance au lieu de **deux**, obtenues par le clivage du JE et du TU.

Charaudeau distingue donc, d'une part, un Tud (TU destinataire) différent d'un Tui (TU interprétant) et, d'autre part, un JEé (ou Je énonciateur) différent du JEc (ou JE communiquant). C'est la concordance ou la non concordance de ces doubles instances du JE et du tu qui sera source de communication ou de malentendus. Mais, on le voit, le malentendu est inhérent au mécanisme lui-même de la communication. Ce clivage, consubstantiel à la communication linguistique est une donnée que ne peut ignorer la sociolinguistique, qui vise à relier les faits de langage et les faits extralinguistiques, en l'occurrence sociaux.

III) Problèmes posés par la parole vs la langue

Il est intéressant de constater que les linguistes qui ont étudié la langue selon le *modèle de la compétence* ont souvent cherché à confirmer leur hypothèses du côté de la parole (recours aux enquêtes de grammaticalité auprès de locuteurs). Ce faisant, ils ont été confrontés à quatre difficultés :

a) l'agrammaticalité de la parole. La performance du locuteur natif n'est pas toujours le reflet fidèle de sa compétence. Il produit aussi des phrases mal formées du point de vue de la compétence.

b) les variations de la parole. Dans une langue, il existe des variations syntaxiques et lexicales qui font qu'on peut dire la même chose de plusieurs façons différentes (paraphrase). Soit l'énoncé suivant : « Il pense que travailler est une nécessité vitale », il peut être exprimé de façons différentes : « Pour lui, travailler est une nécessité vitale », « Travailler est, pour lui, une nécessité vitale », « Pour lui, c'est une nécessité vitale que de travailler » etc.

Pour les linguistes, il y a deux façons de considérer ces variations :

- ou bien les variantes appartiennent à des *systèmes différents* et le locuteur passe d'un système à l'autre lorsqu'il les utilise (la langue ne bouge pas, c'est donc le locuteur qui bouge).

- ou bien les variantes appartiennent au même système et elles sont en « *variation libre* » (dans ce cas, le locuteur ne bouge pas, c'est la langue qui bouge)

En français, on trouve aussi bien, rappelons-le : « je ne sais pas » que « chais pas » », ou encore aussi bien : "Est-ce que vous avez l'heure, s'il vous plaît ? " qu' "zavez l'heure siouplait ?"

c) les difficultés d'ordre matériel (audition et d'enregistrement) inhérentes aux conditions dans lesquelles habituellement les gens s'expriment, dans leur vie quotidienne (*in vivo*, c'est à dire, en fait, « *sur le terrain* ») sont, par nature et par principe, fondamentalement différentes de celles qui opèrent en laboratoire (*in vitro*), notamment quand on vise à traiter du matériau phonétique. Cependant, en dehors du matériau phonétique, qui nécessite certaines conditions particulières d'enregistrement, on sait bien que tout le

message linguistique comporte un certain nombre de « *signaux redondants* » que l'auditoire n'a pas besoin d'entendre pour saisir le message.

d) La rareté de certaines formes syntaxiques. Plusieurs formes syntaxiques décrites par les linguistes ne sont pratiquement jamais produites spontanément par les locuteurs. Par exemple les séquences faisant intervenir de façon très répétitive la règle de récursivité, dans le cas de la relativation (avec réduction ou non de la relative) : ex. « Le fils du frère, de la mère de l'oncle du parrain du grand-père de mon ami » (cas de réduction de la relative).

Les linguistes générativistes expliquent cela par une limitation imputable non pas au **modèle de la compétence**, mais à **celui de la performance**. Mais disant cela, ils n'ont pratiquement rien dit, tant qu'ils continuent à analyser la langue comme si seule la compétence pouvait rendre compte du langage. Mais ce n'est pas seulement la performance qui pose problème. L'étude abstraite de la langue (du point de vue donc du modèle de compétence) pose elle aussi certains problèmes qui sont ceux de l'intuition.

Problème posé par l'intuition

Expliquer l'intuition que le lecteur natif a de sa langue afin de construire des théories du langage, cela suppose des jugements intuitifs clairs de la part des locuteurs. Cela suppose aussi qu'il n'y a pas de variation dans ces intuitions. Or il arrive souvent que deux locuteurs natifs aient des intuitions différentes à propos d'un même fait linguistique. Les linguistes contestent souvent les données d'autres linguistes. Ces derniers se défendent en disant qu'il existe plusieurs dialectes. Ce qu'ils décrivent finalement, ce sont les *différentes intuitions* des locuteurs natifs d'une communauté linguistique. On est loin de la notion de langue homogène qu'il est soit disant possible de décrire en se fiant à l'intuition du locuteur natif. Les langues présentent une certaine hétérogénéité. Cette hétérogénéité repose sur une **diversité lectale**.

IV) Continuités et discontinuités dans la production de la parole et la représentation de la langue

IV.1. le domaine du physiologique : émission sonores et production de paroles.

Une telle identification de cet organe physiologique important au produit de l'activité langagière n'est pas généralisée à toutes les communautés humaines. L'acte de langage produit une succession de sons, formant ce qu'on peut considérer comme une ou des populations de paroles. Ces dernières sont dans des relations de continuité ou de discontinuité. Il existe une continuité et une discontinuité physiologique se manifestant par des espaces temporels ou pauses : tout locuteur a un besoin physiologique de respirer, ce qui a pour effet, l'arrêt de l'articulation de sons de la parole ; dans le cas des asthmatiques, cette pause est généralement occupée par un sifflement, qui n'est pas assimilable à de la parole. Cela correspond à du **bruit** et non pas à de la parole. Mais ce sifflement est un **indice** porteur en soi d'une signification. Mais cette signification nous renseigne sur une respiration et non pas sur la structure de la parole elle-même, même s'il en modifie le tempo. Un indice est un signe de nature analogique¹¹, en ce sens qu'il existe un lien entre son intensité et l'intensité de ce qu'il signale (l'asthme sera considéré comme d'autant plus aigu que les pauses seront plus rapprochées ou bruyantes). La pause, qu'elle soit muette ou sifflée, constitue un élément de discontinuité de la production de parole.

Il existe aussi des indices d'un état non pas physiologique (comme l'asthme), mais psychologique de l'émetteur (comme l'émotion, qui peut conditionner un certain type de respiration, donc d'élocution, avec des tempos particuliers).

IV.2. dans le domaine général du langagier la part spécifique du linguistique

Les manifestations physiologiques du langage, on le voit, peuvent être porteuses de sens, mais sous forme d'indices, c'est à dire de signes à valeur analogique. Le niveau physiologique (ou organique) participe donc d'une certaine façon au domaine du langagier (ordre sémio-cognitif), lequel régit une

¹¹ Par opposition au digital. On définit l'analogique comme...
On définit le digital, comme ...

composante particulière qu'il convient d'appeler composante linguistique. Mais le niveau physiologique échappe au niveau du linguistique. Il reste, comme on le verra ultérieurement, de l'ordre de l'infralinguistique.

IV.3. les différentes déclinaisons du domaine du langage (infralinguistique, intralinguistique, interlinguistique, extralinguistique, métalinguistique)

a) l'infralinguistique et la réalité du corps

Ce niveau relève précisément du physiologique et, à cet égard, est relié au corps, notamment dans ses différents mouvements (kinésique) ou sa position dans l'espace (proxémique). La réalité, faite de populations de paroles se présentant sous forme continue ou discontinue (avec pause), relève de l'activité de langage et constitue la base concrète de ce qui est dénommé langue, c'est-à-dire du domaine de la linguistique. Mais cette réalité n'atteint pas encore au niveau du linguistique.

b) l'intralinguistique et l'objet « langue »

La discontinuité langagière peut aussi se produire, quand, par exemple, on s'arrête de parler, soit pour produire un effet de sens (discontinuité rhétorique, soit pour laisser la parole à un interlocuteur, comme dans le cas du dialogue (discontinuité interlocutive de type alternatif). Dans ce cas, nous ne sommes plus dans du physiologique pur. Nous entrons dans le cadre linguistique par excellence. Dans ce cadre, si les populations de paroles produites présentent des compatibilités telles qu'on puisse affirmer que lesdites populations appartiennent, par leurs caractéristiques, à un ensemble commun, ou si on veut, à la même « espèce » linguistique (à la même langue), on parlera, dans ce cas de figure d'homoglossie : une séquence (une population) de paroles est émise en français et la séquence suivante toujours en français). Cette homoglossie peut être soit homolocutive (chez un même locuteur) soit hétérolocutive (ou interlocutive comme dans le cas du dialogue, impliquant deux ou plus de deux locuteurs). Nous sommes dans un cadre intralingual (puisqu'il s'agit d'une langue identique ou considérée comme telle)

c) l'inter-linguistique la notion de continuum et la langue comme fiction.

L'élaboration des représentations dont elle fait l'objet est rendue possible parce que les populations de paroles en question présentent suffisamment d'adéquation et de points communs entre elles pour entrer dans une classe d'objets censés avoir des propriétés assurant une certaine compatibilité entre cesdits objets dont l'ensemble non fini, forme une **continuité**, dénommée langue. Cette continuité, rappelons-le, est non pas physiologique (liée à des pauses), mais **conceptuelle** (liée à des modes de structuration des populations de paroles) : on lui réserve le nom de **continuum**. Ainsi, on distinguera un continuum correspondant à la langue française, un autre, à la langue italienne, un autre à la langue allemande etc.

d) Continuum ou discontinuum intralingual¹² ?

Parmi ces ensembles, on pourra avoir des populations de parole homogènes ou distinguer des sous-ensembles, présentant certaines propriétés plus spécifiques qui définissent ce qu'il convient d'appeler **dialectes** d'une même langue, ce qui implique des degrés différents (des ruptures) de continuum. Le français standard international diffère du français parisien des banlieues, des français antillais, du français méridional ou encore du français québécois. Entre tous ces parlers français, il existe un certain continuum qui fait qu'on peut parler d'une langue unique avec des divergences dialectales plus ou moins accusées entre elles, c'est-à-dire, avec des zones de discontinuité qui ne mettent pas à mal l'appartenance à une même langue.

Continuum et discontinuum sont deux versants d'une même réalité. Il n'est pas toujours aisé d'établir si tel dialecte (résultat d'un discontinuum intralingual) constitue une nouvelle langue (aboutissant à un discontinuum interlingual). Indépendamment de la structure des populations de paroles générées, il y a également à prendre en compte la problématique de **représentation**, laquelle a des déterminations, sociopolitiques et socio-idéologiques. C'est ainsi que le serbo-croate qui, du temps de la Yougoslavie communiste, était considéré comme étant une seule et même langue a explosé, avec l'indépendance respective de la Serbie et de la Croatie, en deux langues

¹² Ce mot signifie qu'on n'est plus au niveau du langage (phono-acoustique ou signé), mais d'une langue donnée. Mais la variation peut aussi affecter une langue phono-acoustique et une langue signée.

posées de part et d'autre comme différentes. Or, les populations de parole qu'elles autorisent ont encore les mêmes propriétés (autrement dit, les mêmes structures grammaticales). Il existe donc un continuum entre les populations de paroles autorisées par ces deux langues prétendument différentes. Le temps aidant, il n'est cependant pas impossible qu'elles se mettent à diverger, si elles sont placées dans des conditions favorisant leur dialectalisation.

Les populations de paroles produites peuvent présenter des incompatibilités telles, que l'on puisse affirmer que lesdites populations appartiennent, par leurs caractéristiques, à des ensembles structurellement différents, ou si on veut, à des « espèces » linguistiques différentes (bref, à des langues différentes). Dans ce cadre-là, la discontinuité correspond à de l'hétéroglossie (une séquence de paroles est émise en français et la séquence suivante en anglais).

Code-switching (alternance de code) et code-mixing (mélange de code), variation dialectologique..

e) l'extra-lingual (ou plus généralement, extralinguistique)

Toute la réalité non linguistique à laquelle se réfère l'usage de la langue relève de l'extra-linguistique.

f) le métalingual (ou plus généralement métalinguistique)

Toute la réalité linguistique à laquelle se réfère l'usage de la langue, c'est à dire, qui permet à la langue de parler d'elle-même, est dite métalinguistique. L'activité métalinguistique est dite autoréférente.

IV.4. du bon usage des artefacts

Même si la langue est une fiction, un artefact conceptuel (et bien souvent idéologique), l'utilisation du mot « langue » correspond à une nécessité pratique. Même si cette nécessité est incontournable, il ne faut cependant pas totalement oublier cette fiction dans l'analyse que l'on est amené à faire des faits de parole et de langue. Sinon, on tombe dans le biais épistémologique qui consiste en ce qu'il convient d'appeler la réification (ou chosification) de la langue.

IV.5. un continuum physiologique est une réalité amorphe.

Tant qu'une langue parlée en notre présence ne nous apparaît que comme un continuum sonore (avec ses continuités et discontinuités physiologiques), cela signifie que nous ne la comprenons pas. Comprendre une langue, c'est être capable d'y discerner de la discontinuité sémio-cognitive derrière une continuité physiologique. C'est donc celui qui entend la langue qui est le plus à même de tester ses facultés d'entendement (de compréhension) de la langue. Il peut y avoir compréhension (compétence passive) d'une langue et incapacité à la mettre en action (cette mise en action relevant de la compétence active).

IV.6. de même qu'un bruit n'est pas un son de la parole, de même, un son de la parole constitue une réalité physiologique et non pas un objet lingual (linguistique).

Pour acquérir un statut linguistique, un son doit être **pertinent**, c'est-à-dire qu'il doit permettre de discriminer par le sens deux unités sonores ayant le même contexte. Un son pertinent est un phonème et un phonème ne peut donc être repéré qu'à travers le recours à ce qu'il convient d'appeler des paires minimales (l'existence des phonèmes /p/ et /m/, en français, découle, par exemple, de la paire minimale père/mère. Par contre, en espagnol, il n'existe pas deux phonèmes à l'initiale du mot « chico » (garçon), mais un seul phonème dit **affriqué**. En effet, il n'est jamais possible de trouver, dans cette langue une paire minimale mettant en évidence tantôt un son /t/, tantôt et un son //))

IV.7. Les déclinaisons de la phonologie (ou phonématique).

Un phonème, même s'il entretient des rapports avec les sons sous la forme d'éléments infra-phonémiques, appelés phèmes (ou **traits pertinents**), est donc, non pas une donnée physiologique, une réalité sensible, mais un objet linguistique. C'est une construction épistémologique. Unité linguistique de base, le phonème est aussi en rapport avec un élément supra-phonémique qui n'est autre que la syllabe. La phonologie (ou phonématique) d'une langue est la composante de la grammaire d'une langue qui prend en compte les réalités allant des phèmes à la syllabe comprise, en passant, bien entendu par le phonème, qui est au centre du dispositif. Sans phème, pas de phonème, sans phonème pas de syllabe. Ces divers éléments sont inscrits dans une logique du type « poupées russes » ou **logique implicationnelle**.

IV.8. la phonologie (ou phonématique) comme dispositif implicationnel

- 1/) le niveau des éléments infra-phonémiques : les **phèmes**.
- 2/ le niveau des phonèmes : la **commutation**
- 1) le niveau supra-phonémique : la **syllabe** (comme unité phonologique ultime).

V. l'arbitraire du signe linguistique et ses conséquences

Ces conséquences sont très importantes :

1) diversité des langues

Si à chaque signifié correspondait un signifié et un seul, il n'y aurait qu'une seule langue. Cette langue serait alors un attribut des dieux ou des hommes unis mythiquement aux dieux (une réalité pré-babélique) et non pas un attribut des seuls hommes, lesquels participent du châtimeur qui frappa Babel¹³. La langue est un dispositif abstrait (un code) commun à un groupe d'humains et qui, en raison de l'arbitraire, se prête à la diversité des idiomes (dans l'espace et dans le temps).

2) évolutivité de la langue

S'il n'y avait qu'une seule langue (résultant de la permanence de la relation signifié/signifiant), cela voudrait dire que toute évolution linguistique serait bloquée puisque par principe cette évolution ne peut découler que de la non permanence de la relation signifié/signifiant

3) universalité de la langue

La langue reflète la faculté de langage. Elle n'est pas liée à une situation particulière mais transcende toutes les situations particulières, permettant par là même l'abstraction, la généralisation : on est loin du singe qui veut une banane et la désigne, restant prisonnier de la spécificité de la situation et incapable de la généraliser hors d'un stimulus donné. Grâce à l'arbitraire, le signe linguistique n'est donc pas lié à une situation de communication mais peut servir à toutes les situations de communication (avoir une banane, donner

¹³ Se reporter à ce sujet au mythe de Babel. : Dieu, pour punir les hommes de leur orgueil et leur arrogance (ils avaient fait construire la tour de Babel, dont la hauteur était un défi à sa personne), leur envoya la diversité linguistique afin qu'ils ne se comprennent plus entre eux.

une banane, cacher une banane, écraser une banane, etc.). On retrouve donc le thème de l'universalité de la langue qui transcende les individus et constitue une réalité sociale, propre donc à une communauté. Cela n'empêche pas son utilisation par des locuteurs qui sont des individus.

4) Individualité de l'emploi de la langue

Sans l'arbitraire du signe, pour les humains, le langage serait soit inexistant (comme pour les animaux) soit inutile, car ou bien l'Homme serait inscrit dans la logique de l'instinct de son espèce comme cela se passe pour les animaux, ou bien il serait de plain-pied avec la signification confondue alors avec l'Être, ce que les philosophes et théologiens appellent la « parousie », c'est à dire la présence à l'Être des étants individuels. L'Homme serait alors inscrit dans une totalité et une pure continuité. Il n'y aurait ni lieu ni matière à parler, la parole étant précisément le fait d'une prise en charge individuelle de la langue.

Il est à noter que le caractère sonore de la langue (nécessairement produite par la bouche d'un locuteur spécifique : phénomène d'énonciation) découle directement de cette individualisation. On constate donc que c'est l'arbitraire du signe linguistique qui, entraînant, par le biais de l'individualisation, le caractère sonore de la langue, détermine les autres caractéristiques suivantes pour le signe linguistique, cumulées avec les précédentes:

5) destinativité

C'est parce que la langue est prise en charge par un individu qu'il y a d'un côté le destinataire (le locuteur) et le destinataire (l'allocutaire). Le caractère binaire de la structure du signe a son corrélat dans la mise œuvre du signe. Il y a asymétrie entre les deux instances (cf les travaux de Charaudeau sur le JE-TU). Place de l'imaginaire dans la relation d'interlocution. Il y a clivage du sujet. C'est ce qui, au-delà de la langue, rend possible le discours.

6) réceptivité structurante

Quand une langue est entendue pour la première fois elle apparaît comme un continuum de sons. C'est à partir du moment où la langue cesse d'apparaître comme un continuum qu'elle est intelligible. C'est ce qui fait dire à Jacques Coursil 2000 que c'est le sujet entendant qui est le sujet intelligent. Comprendre que c'est avec lui que l'intelligence de la langue traverse le continuum pour accéder au discontinuum de la forme. C'est pourquoi dans

tous les processus d'acquisition et d'apprentissage l'écoute préalable est la condition sine qua non de la production.

7) *discontinuité-formalité*

C'est en raison de l'arbitraire du signe linguistique que le domaine de la linguistique est forme et non pas substance, excluant de son objet aussi bien la substance du contenu (zone amorphe qu'il convient d'appeler la **noèse**) et la substance de l'expression (zone amorphe qu'il convient d'appeler le **physique**). La linguistique est le l'ordre d'un **discontinuum** formel (forme de l'expression ou signifiant/ forme du contenu ou signifié) borné par les deux **continuum** substantiels.

8) *successivité temporelle*

Le signe linguistique est soumis au **principe de successivité temporelle**¹⁴. En effet, contrairement à ce qui se passe, par exemple, dans les arts graphiques (dans un tableau, tous les signes peuvent être embrassés en même temps), le signe dépend de la succession des éléments qui le composent. Les éléments ordonnées de la façon suivante : p + a + s (français **pas**) constituent un signe différent de celui dont les éléments sont ordonnés comme suit : s + a + p (français **sape**). Nous avons dans ce dernier exemple une **successivité intra-sign**. Mais nous pouvons aussi avoir une **successivité inter-signes**, conformément aux exemples suivants où :

Le chat mange la souris

constitue une séquence tout à fait différente de :

La souris mange le chat.

9) *immutabilité*

Le signe linguistique est soumis au **principe d'immutabilité**. Cela signifie que chaque locuteur étant un utilisateur de la langue ne peut cependant pas changer (muter) à sa guise le signifié d'un signifiant donné et vice versa . Le signe linguistique a une valeur communautaire et n'est pas soumis, de ce fait, au simple bon plaisir des individus. Ce principe semble violé dans le cas de l'exemple suivant. Prenons, en effet le cas du mot **souris**, qui désigne un

¹⁴ En fait parler de la linéarité de la langue revient à la décrire en fonction de sa représentation écrite. Car chaque phonème vient en fait occuper la place laissée vide par le précédent.

animal . On constate que, par métaphore, il s'est mis à désigner de façon courante le dispositif informatique qui permet de cliquer. Cette extension de sens du mot **souris** est dû au phénomène de la métaphorisation (du grec méta-phérein= déplacer) qui est un des mécanismes relevant de la fonction poétique de la langue. Sans l'arbitraire du signe, la fonction poétique du langage ne serait pas permise et, par voie de conséquence, la créativité individuelle impossible. Cela dit, les créations individuelles (liées à la parole) ne débouchent sur une évolution de la langue que si la masse parlante l'adopte¹⁵. L'extension ou la création d'un mot, si elles sont acceptées par la langue s'inscrivent dans une diachronie. On peut donc dire que le principe d'immutabilité est lié à la notion de **synchronie**.

10) mutabilité

Le signe linguistique est soumis au **principe de mutabilité** : la langue évolue, ce qui signifie qu'il y a mutation (évolution) du signifiant et/ou du signifié. Le principe de mutabilité est lié à la notion de **diachronie**, tout comme le principe d'immutabilité est lié à la synchronie. Il est donc clair que c'est le langage qui introduit l'Homme dans la **temporalité** (c'est à dire la conscience du temps) et que cela n'est possible que précisément en raison de l'arbitraire du signe linguistique.

11) commutabilité

Le signe linguistique est soumis au **principe de commutabilité**. Cela signifie qu'il peut :

- rester le même dans des environnements différents

Ex : J'ai acheté cette TABLE blanche

et

J'ai acheté une TABLE solide

- mais aussi changer dans des environnements identiques :

Ex : J'ai acheté une TABLE blanche

et

¹⁵ Dans le cas de l'extension de sens précitée du mot souris, plus que d'une pratique individuelle, on peut parler de la pratique de groupes de pression qui exercent sur la langue un influence due à leur statut socio-économique. Les producteurs de signifiés ont une grande latitude pour leur adjoindre un signifiant de leur cru, notamment dans le domaine des technocetes (ou mots relevant d'une pratique technique donnée).

J'ai acheté une VOITURE blanche

Ces opérations qui relèvent de la **commutabilité** du signe linguistique sont dites opérations de **commutation**. Elle relèvent de l'**axe paradigmatique** de la langue ou axe des **oppositions**.

12) compatibilité et incompatibilité des signes linguistiques entre eux

Le signe linguistique est soumis au principe de **compatibilité** : quand un signe linguistique peut figurer dans un contexte donné; il est dit compatible avec ce contexte. Quand il ne le peut pas ; il est dit incompatible.

Ex Les arbres sont hauts (compatibilité de **arbres** et **sont**)

*Les arbres est hauts (incompatibilité entre **arbres** et **est**)

L'axe de la langue concerné par les compatibilités ou les incompatibilités des signes entre eux est dit **axe syntagmatique** ou axe des **contrastes**.

13) systematicité-clôture

La langue est un système en ce sens qu'elle comporte un ensemble de relations qui lient les uns par rapport aux autres les éléments qui la composent si bien que si l'un est modifié, l'équilibre de l'ensemble est menacé. Les langues sont des systèmes clos.

14) incommensurabilité

En raison de cette systematicité-clôture, les langues sont incommensurables entre elles. Cela signifie que chaque système linguistique étant clos sur elle-même ne peut être mesuré dans les termes d'un autre système.

15) grammaticalité

Le signe linguistique est soumis au principe de grammaticalité. Cela signifie qu'il relève de règles de compatibilité (énoncé grammatical) et de règles d'incompatibilité (énoncé agrammatical). Si un énoncé tel que :

Les enfants jouent dans la cour

est grammatical et peut être reconnu comme une phrase de la langue française, en revanche le suivant ne l'est pas alors qu'il comporte les mêmes signes :

*Enfants les cour la dans jouent

16) explicitabilité

En vertu de ce principe, il est possible de dire explicitement les phrases qui sont grammaticales et celles qui ne le sont pas d'une langue. Celles qui ne sont ni grammaticales ni agrammaticales sont déclarées douteuses.

17) descriptibilité

Ce principe renvoie au fait qu'une langue est un mécanisme descriptible, c'est à dire pouvant être régi par des règles explicites. L'ensemble de ces règles s'appelle une grammaire. Une langue **est** une grammaire, c'est à dire un mécanisme consubstantiel à lui même (sens 1 du mot « grammaire »), mais on peut dire aussi qu'une langue **a** une grammaire, un mécanisme que le descripteur peut objectiver (sens 2). Une des tâches du linguiste consiste à élaborer un modèle de représentation de cette grammaire (sens 1 et 2), lequel modèle sera consigné dans une grammaire (sens 3 du mot « grammaire », sens le plus matériel du terme, un livre, par exemple)

18) générativité

Ce principe renvoie au fait que la grammaire d'une langue (sens 2) *génère* des phrases, c'est à dire qu'au moyen de **règles en nombre fini**, elle énumère explicitement les phrases d'une langue ; elle permet de former ces phrases en donnant une description de leur structure.

19) créativité

La créativité est l'aptitude qui permet à un locuteur, à partir d'un **nombre fini de règles**, de produire et de comprendre un **nombre infini de phrases** qu'il n'a jamais prononcées ou même entendues auparavant.

On distingue deux types de créativité :

- la *créativité selon les règles* qui permet précisément de produire des phrases nouvelles à partir des règles de la grammaire. Cette créativité est directement reliée à ce que Chomsky appelle la compétence du sujet parlant, c'est à dire le savoir linguistique qu'il a intériorisé à propos d'une langue donnée. La **double articulation du langage**, mise en évidence par Martinet, est le dispositif de base de la créativité. En effet, elle permet, avec un nombre limité de phonèmes (entre 20 et 50 selon les langues) de produire une infinité de phrases.

- La *créativité qui change les règles*, c'est à dire qui produit des énoncés liés aux variations individuelles, volontaires ou involontaires, de

la parole (cela caractérise aussi bien les poètes et autres manipulateurs du langage, que tous les locuteurs de base, au fil des jours). Ces variations peuvent éventuellement parvenir à modifier le système des règles. Quand elles finissent par l'emporter, elles sont responsables de l'évolution diachronique de la langue.

Ces deux types de créativité sont très liés et ne sont possibles qu'en raison des autres principes énoncés ci-dessous.

20) récurtivité

Dans le cadre fourni par le dispositif de la double articulation du langage, le principe de récurtivité est celui qui s'attache à la propriété de ce qui peut être répété de façon indéfinie. Le fait de pouvoir créer une relative dans une relative et ainsi de suite est un mécanisme récurtif. Son application est limitée dans les faits non pas en vertu de règles de compétence, mais en raison des limitations inhérentes à la performance (type de message, conditions d'énonciation, normes sociales etc...):

Ex L'homme **qui** a édité le livre **que** tu m'as donné **qui** a été écrit par l'ami **que** tu sais...n'est autre que mon père.

21) bi-ubiquité

Le principe de **bi-ubiquité** (néologisme) est le principe en vertu duquel le sujet parlant est dans la langue qui est à son tour dans sujet parlant et inversement. Une telle circularité se comprend en ce sens qu'il n'est pas possible que la langue ne soit pas dans le sujet, sinon on ne comprendrait pas qu'il puisse en avoir la compétence. D'un autre côté, il n'est pas possible non plus que le sujet ne soit pas dans la langue, sinon il serait extérieur à toute appréhension du signe, c'est à dire à toute pensée.

22) humanité

C'est le principe selon lequel le langage est une propriété caractéristique de l'Homme. L'importance de l'arbitraire du signe linguistique est telle que la propriété qu'elle constitue est celle qui situe les humains entre l'instance animale de la **non parole** et celle de l'**ineffabilité** de l'Etre. Le signe linguistique est constitutif de l'Homme : il n'y a pas d'homme d'avant le langage, pas plus qu'il n'y a d'hommes en dehors de la société. C'est parce qu'ils ont le langage articulé que les hommes ont un *monde* alors que les animaux n'ont qu'un *environnement*.

La sémiologie, dans la mesure où elle s'intéresse aux productions linguistiques ne peut que situer son objet entre ces deux continuum, tout comme la linguistique. Il est évident que dans la mesure où l'objet de la sémiologie excèderait la langue elle ne pourrait logiquement qu'échapper aux frontières qui circonscrivent le domaine de la linguistique. Mais la question qui se pose est de savoir s'il est possible de penser une sémiologie qui échappe à la langue, ne serait-ce que comme instance interprétante. Cela semble difficile, voire impossible. Il ne faut pas oublier que dans le mot sémiologie, il y a inscrite la notion de « logos » qui est une référence incontournable au langage. En d'autres termes, l'Homme est prisonnier du langage. C'est d'ailleurs ce que rappelle Wittgenstein¹⁶ pour qui « les hommes sont pris dans le filet du langage et ne le savent pas »¹⁷.

23) liberté

L'arbitraire du signe linguistique permet au sujet de ne pas être soumis à la contrainte, qui serait totalitaire, d'une motivation de la relation signifiant/signifié. Sans cette caractéristique, il n'y aurait pas dualisme mais monisme, signifiant et signifié étant liés pour toujours et le locuteur faisant corps avec l'Être, dans la parousie. Le caractère arbitraire du signe est véritablement la seule garantie du signe comme signe et de l'Homme comme être libre.

24) duplicité

Le principe de duplicité découle du précédent. C'est celui en vertu duquel la langue peut servir à dire une chose et son contraire, le vrai et le faux, le bien et le mal.

¹⁶ *Grammaire philosophique* Editions Gallimard, trad M.A. Lescouret, p.467.

¹⁷ A partir de là, il semble possible de situer le projet de la psychanalyse comme étant la discipline qui tente de récupérer les deux continuum que constituent d'une part la noèse (où l'inconscient s'alimente en contenus) et le physique (le somatique, où l'inconscient s'exprime) à travers la médiation incontournable du langage. Mais la psychanalyse elle-même ne peut échapper à la langue. C'est Lacan qui affirme que « l'inconscient est structuré comme un langage ».

25) *impréméditation*¹⁸

Le caractère arbitraire du signe définit donc la langue comme dispositif transcendantal. Le principe d'impréméditation repéré et défini par Jacques Coursil (2000), s'inspirant de Saint-Augustin, est précisément celui en vertu duquel il n'y a pas de médiation entre le locuteur et sa parole. Saint-Augustin¹⁹ note, en effet, que les humains sont totalement inconscients des mouvements qui produisent la parole et ne calculent pas plus l'émission de leurs mots que l'oiseau lorsqu'il chante. La notion de « lapsus révélateur » n'est possible que si elle renvoie à un inconscient qui est précisément le corrélat de l'impréméditation. La parole n'est pas du domaine de l'*après-coup*. Car même si le locuteur « retourne sa langue sept fois dans sa bouche » avant de parler, au moment où il parlera, il sera encore dans l'impréméditation. Le dire et le vouloir-dire (dans l'optique sémantique de « que veut dire ce mot ? c'est à dire : quel est le sens de ce mot ?) se confondent. Avec un signe linguistique non-arbitraire (à supposer que cela pût se concevoir et exister), il y aurait eu, en quelque sorte, antériorité du signifié sur le signifiant et parler reviendrait, dans une telle hypothèse, à apparier le signifiant à un signifié déjà là. On aurait affaire, cette fois, à un monisme déguisé en dualisme, le signifiant n'ayant alors, en réalité, aucune capacité autre que de dépendance à l'Être du signifié. Mais à l'évidence il s'agit là d'une démonstration par l'absurde dans la mesure où précisément, comme cela a été dit précédemment, un signe non-arbitraire, ne laisserait, d'une part, aucune voie à une prise de parole individuelle et ne ferait, d'autre part, pas de distinction entre signifiant et signifié, puisque, - faut-il le redire ? - on serait alors dans la **parousie**. Toutefois, ce qui est sûr c'est que si on ne peut pas dire par défaut quelles seraient les caractéristiques découlant d'un signe non-arbitraire, en revanche, on peut définir positivement les propriétés découlant du caractère arbitraire du signe.

En conclusion, on aura compris qu'il importe de dire du signe linguistique qu'il est **arbitraire** et non pas **conventionnel**. Dire qu'il est conventionnel

¹⁸ Jacques Coursil, 2000.-*La fonction muette du langage, Essai de linguistique générale contemporaine*. Editions Ibis Rouge/ Presses Universitaires créoles/ GEREC.

¹⁹ *De l'ordre*

reviendrait à dire qu'il est de l'ordre d'un accord conscient entre les parties prenantes de la communauté linguistique, une sorte de contrat social. Cela supposerait que le signe est une production sociale alors qu'il est **transcendantal**. En d'autres termes, si la langue est la propriété de l'homme, si le signe²⁰ est la propriété de la langue, si l'arbitraire est la propriété du signe linguistique, le transcendantalisme est quant à lui la propriété de l'arbitraire²¹. Il convient de bien préciser que ce n'est pas l'humanité de l'homme qui est transcendantale mais le langage comme propriété de l'homme. Affirmer le contraire serait exprimer un choix en faveur de la transcendance, c'est à dire précisément confondre transcendance et transcendantalisme.

VI) fondements théoriques d'une approche écolinguistique

VI.1. Aspects méthodologiques et épistémologiques

On aura compris que la relation créole-français est au cœur de mon propos. Il s'agit de la mise en évidence de la dynamique fonctionnelle qui supporte la relation entre ces deux entités, entre ces deux **espèces** langagières, au sens darwinien du terme. Pour certains, les langues n'existent pas, en tant que telles, elles ne sont qu'affaire de représentation, autrement dit de découpage symbolique opéré sur le continuum de la parole par un groupe donné. Et si elles n'existent pas comme telles, elles ne peuvent à fortiori pas être des espèces vivantes.

L'écolinguistique, à la différence de la sociolinguistique, ne se prononçant pas plus sur la nature symbolique des représentations de la langue que sur les

²⁰ Définissant ce qu'il convient d'appeler l'ordre symbolique.

²¹ La prohibition de l'inceste qui précisément relève de l'ordre symbolique n'est pas à mettre sur le même plan que la langue, comme critère de définition de l'humanité. Elle découle de la faculté de langage qui découle du signe qui découle de l'arbitraire qui lui-même découle de la nature transcendantale du langage. Le symbolique n'existe que dans l'espace intermédiaire défini par la langue et définissant la langue entre le continuum amorphe de la **noèse** et celui de la **physique**.

langues comme représentation, fait peu de cas des considérations qui précèdent. Elle intègre lesdites représentations dans une systématique permettant de comprendre le parcours des langues. Autrement il lui est de nul intérêt que les notions de naissance, vie et mort des langues soient ou non des métaphores (en l'occurrence, de type biologique). Du point de vue écolinguistique, l'important reste de mettre en lumière les règles qui font que des objets qualifiés de linguistiques (et de quelque façon que s'opère cette qualification) participent des rapports de forces relevant d'un système. C'est ce système que je dénomme " écosystème linguistique ".

D'un point de vue écolinguistique, on peut définir la diglossie traditionnelle comme étant la gestion, sur un mode complémentaire, de deux langues en leur assurant des fonctionnalités différentes dans un même niche écologique. La question qui se pose est de savoir ce qui se produit quand on passe d'une diglossie traditionnelle (politiquement conservatrice mais linguistiquement conservatoire) à une diglossie de type nouveau (politiquement subversive et linguistiquement destructurante). Autrement dit d'une diglossie avec répartition complémentaire à une diglossie à affrontement compétitif). Cette question prend toute son importance au regard du fait incontournable qu'aucun locuteur (même relevant de la diglossie homotopique, c'est à dire avec compétence double) ne peut pas parler deux langues en même temps, ainsi que cela ressortira des principes d'écolinguistique exposés plus avant.

VI. 2. Aspects anthropolinguistiques de la diversité langagière

A) langues et lectes.

Si les langues, en tant qu'artéfacts, sont considérés comme des objets concrets, ce sont des **idiomes**, avec des représentations psychologiques, sociales, politiques, idéologiques, symboliques. Les **lectes** sont des unités de variation des langues conçues comme objets sociaux concrets. Ils peuvent intervenir à tous les niveaux de la structure linguistique : depuis le trait pertinent du phonème jusqu'au texte. Ainsi, la variation en créole entre /y/ et /i/ définit une opposition lectale : « /laRy/ vs /laRi/ (pour désigner la « rue »). La première est dite **acrolectale** et la seconde **basilectale**. La variation peut être synchronique et diachronique. Il y a même lieu de penser que la variation

synchronique est une résultante de la variation diachronique, par effets de sélection. Il y a lieu de repérer les fondements de la variation linguistique dans le signe linguistique, qui constitue la caractéristique fondamentale du langage, caractéristique **digitale**, source, rappelons-le, de ce que Saussure a appelé l'arbitraire du signe linguistique. Sauf à préciser que ce n'est pas le signe linguistique en soi qui est arbitraire mais le rapport entre le signifiant et le signifié.

Un lecte est une unité de variation pouvant fonctionner à tous les niveaux : du trait distinctif jusqu'au lexique, en passant par le niveau phonémique, le morphémique, syntaxique, rhétorique.

B) Sociolinguistique et écolinguistique : le traitement de la diversité des langues.

Il y a complémentarité entre l'approche sociolinguistique et l'approche écolinguistique. La sociolinguistique s'est affirmée depuis ses débuts comme l'étude scientifique des relations entre langage, culture et société, autrement dit comme observation des mécanismes complexes de co-variance. Depuis, elle n'a pas cessé d'annexer à son champ de multiples points de vue sur les langues. C'en est au point que, conformément à la paradoxale vision de Labov, elle se confond avec la linguistique tout court.

Le contact des langues détermine un certain type et un certain nombre de relations entre les langues. Cela définit une écologie des langues ou **écolinguistique**. Au terme de cette écolinguistique qui reste encore largement à bâtir comme discipline annexe de la linguistique, il y a lieu de poser quelques principes de base qui doivent guider l'action de tous ceux qui s'adonnent à l'aménagement linguistique.

1) l'arbitraire du signe linguistique et la diversité des langues

Le principe d'arbitraire suppose qu'il n'existe aucune rapport de naturalité entre le signifié et le signifiant. Si à chaque signifié correspondait un signifiant et un seul, il n'existerait qu'une seule langue.

5) Le principe monoglossique

Un même locuteur ne peut pas parler deux langues A et B, en même temps. Il ne peut les parler que successivement dans le cadre de ce qu'il

convient d'appeler l'**alternance de code**, elle-même réglée par des protocoles sociaux très précis. Par contre, ce qu'il convient d'appeler le **mélange de code**, ce que pratiquent les écrivains de la Créolité, fait surgir une tierce langue qui n'est ni A ni B, c'est à dire qui n'est ni du créole ni du français mais une entité nouvelle dont le statut est essentiellement littéraire.

6) Le principe polémique

Dans un modèle de communication très largement dominant dit **homoglossique** (c'est à dire où les échanges de parole se font dans la même langue, contrairement au modèle de communication **hétéroglossique** (comme chez les Caraïbes où certains marchés africains) où chacun des partenaires peut parler dans sa langue tout en comprenant la langue de l'autre) le premier principe est lourd de conséquences : l'espace de **la parole individuelle ou échangée** ne pouvant être occupé que par une langue à la fois, s'ouvre alors une dimension **polémique** du langage, c'est à dire ouverte à la quête d'hégémonie, afin d'occuper l'espace unique.

7) L'exclusivité fonctionnelle.

Compte tenu du principe monoglossique et du principe polémique qui y est relié, il y a lieu de mettre en évidence un troisième principe qui est celui de **l'exclusivité fonctionnelle** des langues. En clair : deux langues ne peuvent pas occuper la même fonction (le même créneau fonctionnel), à l'intérieur d'un écosystème donné, sans que l'une d'entre, elle, la plus faible, ne soit éliminée.

8) Le principe de coopération

Il ne peut être mis en œuvre que si s'organisent des complémentarités fonctionnelles entre les langues

VII) Le cas des zones créoles

VII.1. Eléments de base concernant la diglossie créole-français

1) L'ordonnancement des compétences linguistiques dans une communauté créolophone traditionnelle selon J. Bernabé (par rapport à l'ordonnancement des compétences dans une communauté linguistique de type micro, nous avons plusieurs positions : une position sous-ordonnée, surordonnée, et extraordonnée (**interne**, par rapport à la communauté linguistique de type

micro et extraordonnée **externe** par rapport à une communauté linguistique de type micro.)

2) De l'hétéroglossie à l'homoglossie (J. Bernabé)

Le langage humain suppose donc Babel (à savoir la diversité des langues) C'est donc en raison de l'arbitraire du signe linguistique que non seulement la diversité, mais encore l'évolutivité des langues est possible dans le temps (diachronie) et dans l'espace (variétés dialectales d'une même langue, et variétés de langues différentes).

3)Le modèle continuum-discontinuum de J. Bernabé

VII.2. Regards sur la diglossie

Le champ de la sociolinguistique a produit le mot " diglossie " faux doublet du terme bilinguisme ". L'extraordinaire fortune de ce mot tient , chacun le sait, à l'usage, plutôt inflationniste, qu'en ont fait les créolistes. La question se pose, j'en conviens, de la spécificité de l'écolinguistique par rapport à la sociolinguistique. Pour des raisons tenant au cadre horaire qui m'est imparti, à cette question je ne fournirai pas une réponse en bonne et due forme. Mais je ne manquerai pas d'y consacrer quelque réflexion dans ma conclusion.

1°) Les deux versions successives de la diglossie

Ainsi donc sur le marché l'énonciation martiniquaise deux langues (en l'occurrence créole et français) cohabitent avec des statuts différents voire antinomiques : le français est la langue de prestige utilisée dans toutes les situations formelles et même dans diverses situations informelles; le créole, langue minorée n'intervient que dans des situations informelles et se voit, en outre, affermer des espaces spécifiques à fort coefficient ethnoculturel : un sport comme le foot-ball, par opposition au tennis, ou encore certains hauts-lieux comme les « pitt » (ou gallodromes) ou la danse traditionnelle sont des hauts lieux d'énonciation créole.

Pareille vision de la diglossie est insuffisante. Il y a lieu de mettre en évidence deux versions successives de ce phénomène sociolinguistique.

a) la diglossie primitive ou hétérotopique

Dans un premier temps, on avait affaire à une compétence linguistique double (français et créole) qui était le fait d'une minorité (que j'ai désignée ailleurs comme étant en position surordonnée) tandis que la majorité des locuteurs (placés, donc, en position sous-ordonnée) n'avaient que la compétence du créole. Telle est la diglossie première version que je qualifie d'hétérotopique, parce qu'elle recouvre deux espaces (deux topos) sociolinguistiques différents. Cette configuration primitive (encore largement à l'œuvre en Haïti) s'est maintenue quasiment intacte à la Martinique jusqu'à l'effondrement de la société de plantation (à la fin de la première moitié du XX^e siècle).

b) la nouvelle version de la diglossie ou diglossie homotopique

On est passé progressivement à une version nouvelle de la diglossie (ou diglossie **homotopique**, c'est à dire où la compétence des deux langues tend à se trouver dans un même lieu, en l'occurrence chez chaque locuteur). Dans le cadre de cette diglossie nouvelle version, il n'y a donc plus éclatement (géographique ou social) des compétences mais tendance à la généralisation de la double compétence au sein de chaque locuteur quel que soit le lieu ou la strate sociale à laquelle il appartient. L'opposition français créole ne traverse plus le corps social mais l'individu. Une telle configuration n'est pas encore totalement parvenue à son terme mais, de nos jours, elle connaît une avancée significative.

S'il est inexact d'imputer à tous les Martiniquais une compétence du français, en revanche, le nombre de ceux qui ne parlent pas cette langue tend à être résiduel. La monoglossie créole ne touche guère que la catégorie des locuteurs de plus de 65 ans. Le passage vers une compétence française pour tous est supposée, en théorie, par les chiffres officiels de la scolarisation dont le vecteur (mis à part tout ce qui ressortit au CAPES de créole) demeure la langue française.

2°) Le véritable impact de la francisation linguistique

Il importe, certes, d'évaluer l'état actuel de la francisation linguistique de nos pays dans sa dimension quantitative (c'est-à-dire concernant le nombre de locuteurs). Mais les données quantitatives renforcées par une acquisition précoce du français (cette dernière commence dès les crèches) ne doivent pas occulter les données qualitatives de la francisation, à savoir les caractéristiques touchant notamment à la maîtrise des structures syntaxiques, lexicales, rhétoriques et argumentatives du français en usage localement. Plus la langue française se répand plus le rapport qualitatif à ses structures s'avère problématique. Il convient impérativement de se pencher sur les conditions de la diffusion de la langue haute dans ses dimensions scolaires et extra-scolaires. Cette démarche vaut d'ailleurs tant pour les plans cognitifs que pour les plans énonciatifs de la compétence langagière. Autrement dit une question se pose : quel créole et quel français sont en train d'opérer en structure profonde comme en structure de surface dans nos pays ? Voilà un important sujet de recherche pour les linguistes et les psychologues cognitivistes. A l'heure où les médias offrent à tous la "France en direct", il y a lieu de réévaluer l'action spécifique du substrat créole dans un marché linguistique ouvert et en pleine mutation. Il est évident que, dans nos pays, le français standard en tant que cible visée par l'institution scolaire est largement une fiction. Mais des données similaires concernant des communautés linguistiques autres que créolophones, l'invocation du substrat créole n'est pas une explication suffisante des phénomènes en cours. Une mutation de portée plus universelle de la langue française elle-même pourrait rendre compte de phénomènes récurrents ici et là dans le monde francophone. Il n'empêche qu'il n'est pas possible de faire l'économie de l'arrière-plan créole dans l'analyse des productions langagières.

3°) La décréolisation qualitative

La prise en compte conjuguée des critères qualitatifs et quantitatifs est une donnée méthodologique essentielle. Ainsi, le phénomène dit de **décréolisation qualitative** (ou perte des structures spécifiques du créole par pénétration de celles du français) qui affecte le créole n'est pas nouveau. Il ne date pas des crises successives de la société de plantation qui ont jalonné tout le XIX^e siècle ni des conséquences de ces dernières, en termes de « montée »

vers la Ville et vers l'Ecole, mouvement dont le vecteur est la langue française. Ce phénomène aussi vieux que la créolisation (que l'on peut situer à la fin de la première moitié du XVII^e siècle) s'est trouvé accéléré sous certaines conditions, même si la prise de conscience de ses effets est relativement récente, contemporaine de l'action militante pour la défense, illustration et promotion du créole (pendant le dernier tiers du XX^e siècle).

En fait, le phénomène de décréolisation qualitative s'explique par l'extension des usages (ou domaines d'emploi) du créole. Cette extension est le fait de locuteurs francophones qui la gèrent à partir des ressources lexicales dont ils disposent en tant que francophones : il s'agit là du phénomène dit de **relexification** qui fait que le créole maintient autant que faire se peut (et tout au moins un certain temps) ses structures syntaxiques en s'appropriant le vocabulaire de la langue de contact, langue pourvoyeuse, en l'occurrence le français. Ce mécanisme, tout comme celui qui a produit la créolisation, se caractérise par le fait que, comme cette dernière, il opère dans l'**urgence**, le locuteur n'ayant d'autre recours que d'utiliser les items qui sont disponibles au moment où il en a besoin. Pour cette raison, la relexification peut être considérée comme un phénomène de **néo créolisation** (ou **post-créolisation**). Dans cette perspective, la décréolisation apparaît paradoxalement dès lors comme une variante de la créolisation : S'il est vrai que le sens et la « valeur » attribués à ce mécanisme en question ressortissent à une pratique idéologique et politique, en revanche, il s'agit, au départ (et même à l'arrivée !) d'une opération purement linguistique, parfaitement descriptible, c'est à dire extérieure à tout jugement de valeur. En matière lexicale, il n'est pas difficile d'observer qu'il y a une "détérioration des termes de l'échange" entre créole et français. Cette expression est empruntée à la terminologie de l'économiste François Partant, spécialiste des relations commerciales entre les pays dits développés et ceux dits en voie de développement. Car il est évident que l'emprunt lexical se fait à sens unique. En dehors de la fiction littéraire que représente la langue (de haut et purement fictive) des écrivains de la créolité, le français régional qui résulte des interactions entre créole et français n'a, localement, aucune légitimité. Cela méritait d'être dit.

4°) La décréolisation quantitative et la transmission des langues

Dans le cas de la décréolisation qualitative due à la relexification des créoles par le français, le créole même francisé dans son lexique, continue à se distinguer du français par sa syntaxe, qui résiste davantage. En d'autres termes, un **continuum** s'établit entre les deux langues sans que pour autant un des deux pôles (en l'occurrence le pôle créole) soit éliminé. Une telle situation n'a pas de limites assignables dans le temps. La décréolisation qualitative est peut-être une menace pour la valeur sociale et symbolique attribuée à la langue mais pas pour son existence comme fait de langue. Mais il en va autrement dans le cas de la **décréolisation quantitative**. Cette dernière, rappelons-le, aboutit à la disparition du créole par élimination pure et simple des locuteurs, c'est-à-dire, disons-le, non pas nécessairement par le meurtre physique de ces derniers mais par le défaut de transmission aux générations successives.

La conscience du risque que fait courir à la langue une décréolisation quantitative (ou tendance à l'élimination) est obscurcie par un optimisme naïf chez le créolophone de base. Diverses enquêtes montrent ce dernier convaincu que « notre petit créole » ne saurait disparaître, qu'il continuera à exister, en marge du français, comme il le fait depuis l'origine. Dans une telle optique, le créole est alors une langue qu'on connaît sans même l'avoir apprise, une « langue que nous respirons comme l'air ». Bref, on a affaire à une sorte de naturalisme autosatisfait qui se refuse à admettre que les langues sont mortelles et qu'elles meurent toujours de ne pas être transmises. La transmission des langues peut être **intergénérationnelle** (provenir des parents ou de leurs substituts) ou **intragénérationnelle** (relever de groupes de pairs, c'est-à-dire des jeunes du même âge). Dans tous les cas, il s'agit d'une transmission dite "monocanale" c'est à dire opérant entre deux instances dans un cadre repérable.

5°) Circuits de transmission et changement de diglossie

Le passage de la diglossie primitive à la diglossie nouvelle (actuelle) est concernée au plus haut point par ces deux circuits. Nous avons donc :

a) nous avons un premier circuit qui concerne les couches de la population placées en position sous-ordonnée (c'est à dire ayant une compétence du créole mais pas du français). Le créole est transmis comme langue maternelle

(par transmission familiale). Ce n'est qu'à l'école que le français peut éventuellement être transmis avec des succès divers (l'exemple emblématique de la réussite en la matière est celui du petit José, alias Joseph Zobel, de la *Rue Cases-Nègres*). Le créole est sa langue maternelle I et le français sa langue maternelle II. Dans ce cas, le français, appris à un âge relativement précoce, n'est pas une langue étrangère.

b) nous avons un second circuit qui concerne les couches de la population placées en position surordonnée (c'est à dire ayant la double compétence du français et du créole). Dans ce cas, la première langue transmise par la famille est le français, fonctionnant donc comme langue maternelle I. Le créole, quant à lui, en raison du phénomène de la minoration, n'ayant pas « droit de cité » dans la famille, au mieux, l'enfant était soumis à une influence qui le laissait passif puisqu'il n'avait pas le droit de répondre dans cette langue. L'acquisition du créole (c'est à dire la mobilisation pendant l'enfance d'une compétence active dans cette langue) se faisait alors par l'intermédiaire de **groupes de pairs**. Dans son entourage extra-familial, l'enfant ayant le français comme langue maternelle I rencontrait donc des « pairs » (c'est à dire des camarades de son âge ayant le créole comme langue maternelle). Ce sont ces derniers qui lui transmettaient le créole. La condition *sine qua non* d'une telle transmission est, bien évidemment, que les enfants transmetteurs appartiennent à un milieu linguistiquement sous-ordonné, c'est à dire qu'ils aient le créole comme langue maternelle. Tel était donc globalement *mutatis mutandis* (les exceptions étant toujours possibles) le cadre dans lequel l'enfant de langue maternelle française I acquérait le créole comme langue maternelle II.

Il est évident que ces modèles de transmission du créole et du français ne sont opératoires que précisément parce qu'ils sont fondés sur une dichotomie sociale, elle même en rapport avec une diglossie hétérotopique. Mais que se passe-t-il quand le modèle hétérotopique commence à reculer au profit du modèle homotopique ?

Tant que le modèle homotopique ne s'est pas totalement imposé, il reste encore suffisamment de locuteurs de créole langue maternelle I pour alimenter les groupes de pairs. Mais si le français, comme cela semble éminemment probable, acquiert complètement le statut de langue maternelle I, il n'y aura

plus, au sein desdits groupes de pairs, de locuteurs de langue créole maternelle I, (c'est à dire, à terme, plus d'enfants bénéficiant d'une transmission intergénérationnelle de la langue créole) donc plus de possibilité pour les locuteurs de langue française maternelle I d'acquérir le créole comme langue maternelle II par le truchement dudit groupe de pairs. Dans un tel cas de figure qui n'a rien de la science-fiction, la question de la transmission du créole se posera de façon cruciale. On risque alors d'assister à la sortie de la diglossie et l'entrée dans une monoglossie. La question de la transmission du créole s'est posée dans les mêmes termes à Trinidad et à Grenade, mais aucune réponse appropriée n'y ayant été apportée, les créoles à base lexicale française de ces pays ont été éliminés alors qu'ils étaient si vigoureux jusqu'aux années 30 du XX^e siècle.

2°) Principes d'écolinguistique de base

L'écolinguistique, telle que je voudrais participer à sa construction, en tant que discipline de la linguistique, repose sur quelques principes de base qui intègrent comme élément premier un trait fondamental du langage, tel que mis en lumière par Ferdinand de Saussure, je veux parler de l'**arbitraire du signe linguistique**.

5) le principe d'exclusivité ponctuelle

À un point donné de la chaîne parlée (sur l'axe syntagmatique donc), on ne peut parler qu'une seule langue à la fois. C'est ce principe qui fonde les pratiques que sont d'une part le maintien de code et, d'autre part, l'alternance de code²². Dans le cas de l'alternance de code, on peut avoir

- ou bien passage d'une langue A à une langue B et inversement
- ou bien passage soit d'une langue A, soit d'une langue B à une langue AB (dite langue tierce, résultant d'un mélange de code²³) et inversement

Exemples :

Sé vini man ka vini (langue A, avec clivage du prédicat)

²²Ou code switching

²³ Ou code mixing

Venir, je ne fais que ça ! (langue B, avec topicalisation et non pas clivage du prédicat)

C'est viens que je viens (langue AB, qui n'est ni A ni B, avec clivage du prédicat).

6) le principe d'exclusivité fonctionnelle

Du fait qu'un même locuteur ne peut parler qu'une seule langue à la fois découlent, au plan dialogique, plusieurs pratiques langagières:

- ou bien une seule et même langue est imposée entre le locuteur et l'interlocuteur (on parlera de monoglossie : je vous parle français, vous me répondez en français). C'est la pratique culturelle la plus courante.

- ou bien le locuteur parle une langue et l'interlocuteur une autre (on parlera d'hétéroglossie). Une telle pratique a été signalée parlant le caraïbe tandis que leurs femmes et les enfants parlaient l'Arawack. Cette situation d'hétéroglossie existe aussi en Afrique, notamment sur certains marchés. Elle est néanmoins minoritaire dans le monde, la situation d'homoglossie étant largement prédominante. La monoglossie est porteuse de conflit puisqu'elle éradique d'autres langues au profit d'une seule : la pratique scolaire, malgré la création du CAPES de créole reste largement une pratique monoglossique. Toute tentative éventuelle d'hétéroglossie (par exemple dans l'accueil de certains enfants créolophones en classe maternelle) est en fin de compte subordonnée à une finalité unique: l'apprentissage du français). L'hétéroglossie français-créole est relativement limitée (on peut penser au cas de personne parlant le français à un personnel domestique qui répond en créole. Mais cela est très marginal et appartient à un passé révolu).

Si l'hétéroglossie pouvait être prédominante, il n'y aurait pas de conflit linguistique. En effet, certains pourraient parler français et d'autres créole. Le conflit résulte donc d'un principe monoglossique. C'est de ce principe monoglossique que découle le principe d'exclusivité fonctionnelle selon laquelle deux langues ne peuvent pas cohabiter dans la même niche écologique, c'est à dire occuper la même fonction écosystémique. Si tel est le cas, la plus faible est éliminée. En d'autres termes, pour que deux langues différentes cohabitent dans un même écosystème, il faut que leur fonctionnalités soient complémentaires (cette complémentarité, qui aurait été

possible avec l'hétéroglossie, n'est pas opératoire, précisément parce qu'il y a hiérarchisation des langues, donc domination linguistique et culturelle).

VIII) Vie et mort des langues : le cas des créoles

Cette disparition n'a certes pas pour cause le conflit diglossique avec la langue anglaise : on ne voit d'ailleurs pas en quoi la répartition diglossique du marché linguistique entre un langue haute (anglais) et un langue basse (le créole en question) peut constituer, en soi facteur l'élimination linguistique. C'est même le contraire qui se produit, la distribution diglossique étant plutôt un facteur de stabilité (la diglossie primitive est politiquement conservatrice mais linguistiquement conservatoire). Il n'est pas non plus juste d'expliquer une telle disparition par les effets causés par les premières vagues d'immigration indienne : en effet, c'est la langue créole qui a servi d'instrument d'intégration linguistique des nouveaux arrivants. J'ai précédemment avancé (Bernabé 19..) ²⁴ une explication d'ordre écolinguistique que je ne développerai pas ici, et qui repose sur un conflit de fonctionnalité entre le créole à base lexicale française et un créole à base lexicale anglaise qui a fini par s'imposer. Je me contenterai de mettre en évidence les données théoriques qui fondent l'intérêt et l'urgence d'une approche écosystémique de la réalité créole-français.

Chaque fois qu'il est question de la mort d'un créole, on a donc affaire à une décréolisation quantitative, puisque ce qui est affecté, c'est le nombre de locuteurs de cette langue. Pour l'heure, le créole de la Martinique (pas plus d'ailleurs que celui de la Guadeloupe ou de la Guyane), contrairement aux créoles de la Dominique et de Sainte-Lucie, ne semble pas menacé à court ou moyen terme par ce processus de décréolisation. Cependant rien ne garantit la langue contre les processus du long terme si ce n'est une prise en charge par l'Ecole. Encore cette dernière ne peut-elle parvenir à ce sauvetage que si elle

²⁴ Noter titre de mon article

s'en donne les moyens, au premier rang desquels, la création de certifications permettant d'enseigner les langues et cultures créoles à tous les niveaux du cursus scolaire et universitaire. Cela n'est pas sans poser d'énormes problèmes touchant aux mécanismes évoqués précédemment de **standardisation** et de **normalisation** (domaine de la graphie, de la syntaxe, du lexique dans sa dimension courante ou néologique etc.).

La thématique de la décréolisation est une thématique nécessairement associée à la démarche de promotion du créole, et cela, en raison des rapports conflictuels qui ont opposé et opposent encore ces deux langues sur fond de parenté génétique. La volonté d'une autonomie la plus grande possible du créole par rapport au français, tout en ayant des fondements éminemment idéologiques était, de ce fait, une issue incontournable tant que les rapports des deux langues étaient pensés sous les espèces d'un antagonisme largement alimenté par la dynamique de la lutte des classes. En d'autres termes, on peut se demander ce qui se passera au terme de l'évolution qui devrait conduire la situation linguistique des Antilles de l'hétérotopie des origines à une homotopie totalement réalisée; c'est à dire à une conjoncture où les deux langues traverseront l'individu (de manière plus ou moins harmonieuse) au lieu de diviser le champ social de façon totalement discriminatoire. Ainsi donc, le français, à travers le développement de l'institution scolaire, tend à s'imposer comme langue maternelle I, ce qui placera *ipso facto* le créole en position de langue maternelle II, avec le risque décrit précédemment d'une élimination par défaut de transmission.

:

IX) Aspects glottopolitiques : Ecole et médias deux instances-clés de normalisation et de standardisation :

1) *une transmission diffusionnelle*

Dans une telle hypothèse, il apparaît que, paradoxalement, seule l'Ecole et les médias peuvent, à terme, sauver le créole martiniquais (pour ne parler que de lui) de l'élimination lente et invisible. Il peut paraître insensé d'imaginer qu'un créole aussi vivace puisse disparaître à plus ou moins court terme. Et cela, d'autant plus que depuis quelques décennies nos pays sont entrés dans l'aire de l'aménagement, même si cela se passe de façon plus ou moins

chaotique. L'Ecole et les médias se voient attribuer *de facto* un rôle-clé.

Ce rôle-clé intervient :

- d'une part, dans la transmission du créole (il s'agit dans ce cas d'une transmission dite **diffusionnelle**, de type multicanale, c'est-à-dire opérant dans des cadres difficilement cernables)

- d'autre part, dans la standardisation linguistique de ce dernier.

2) normalisation et standardisation

La création du CAPES de créole appelée par les vœux du GEREC-F et obtenue grâce à l'action que ce groupe de recherches a coordonnée, suppose l'entrée dans une ère institutionnelle, qu'on pourrait croire dégagée de toute turbulence. S'agissant de l'impact de l'institution scolaire sur le créole, langue jusque là rejetée, voire stigmatisée, il importe, d'entrée de jeu, de lever une confusion qui a cours dans l'usage des mots « **normalisation** » et « **standardisation** » de la langue.

- la normalisation résulte des représentations que donnent de la langue les grammaires, les dictionnaires, les manuels scolaires mais aussi les œuvres littéraires ou encore les dispositions législatives ou réglementaires. La normalisation est donc une activité plus ou moins consciente et opérant à partir de choix politiques et symboliques donnés.

- la standardisation est un processus différent. C'est que les résultats de tout projet de normalisation sont fonction des processus de **standardisation**, qui, eux sont totalement inconscients. Il s'agit des mécanismes agitent la langue en permanence et dessinent le profil propre à cette dernière. La standardisation dépend, bien évidemment, des représentations linguistiques réelles et imaginaires qui sont dominantes au sein du **marché linguistique**, dont il est important de découvrir les caractéristiques majeures. A titre d'exemple, il n'a pas suffi que des normalisateurs du gouvernement français, sous la présidence de Giscard d'Estaing, proposent de remplacer le mot français " bulldozer " par le mot " boteur " pourtant à forte connotation symbolique (on pense à Jeanne d'Arc aspirant à "bouter les Anglais hors de France") pour que ce néologisme l'emporte. Encore faut-il que la normalisation ne soit pas en opposition avec la standardisation.

Rapportée à la situation de nos pays, la standardisation opère, on le sait, dans le sens d'une valorisation dominante des items linguistiques les plus

proches de l'acrolecte français. Les tenants d'une normalisation basilectalisante sont, de toute évidence, actuellement, en tout cas, à contre courant des mécanismes déterminants de la standardisation. S'il est donc plus facile de normaliser la langue en accord avec les tendances standardisatrices dominantes, une question cruciale se pose : y a-t-il nécessité à chercher à normaliser un créole dans le sens d'un continuum vis-à-vis de la langue française ? Dès lors, est-il économiquement et écologiquement pertinent de procéder à une normalisation qui aboutirait à une différenciation minimale des deux langues. Au point qu'on pourrait alors se demander pourquoi ne pas franchement investir tous les efforts sur la seule langue française. Vous comprendrez alors que, en tant qu'un des artisans du CAPES de créole, je m'inscrive délibérément dans une optique qui est celle de la différenciation, garantie d'une vraie diversité linguistique au sein de la diglossie. Je n'en reste pas moins lucide sur les chances et les limites d'une normalisation pertinente.

On touche là au rôle que peut, ou que devraient, jouer les médias de masse et l'Ecole.

Les médias ont été la première instance socialisante à élargir de fait les domaines d'emploi du créole. Par là même, ils jouent un rôle de premier plan dans la dynamique de la conservation et de la standardisation de la langue.

L'Ecole, instance transcendante de socialisation, doit alors accomplir une mutation et devenir un lieu de préservation du patrimoine identitaire d'une société donnée. Grande devient alors la responsabilité de l'institution scolaire dans la survie du créole qu'un optimisme béat et naïf, s'inspirant de son actuelle vitalité, pourrait s'imaginer voué à la permanence. Mais le paradoxe est de taille : c'est l'institution qui était la plus opposée à la promotion du créole considéré comme déstructurant pour le français qui reçoit ma mission historique de promouvoir la langue stigmatisée.

3) l'impact des médias : risques et enjeux

Si les créoles trinitadien et grenadien avaient connu la médiatisation au moment où en cessait la transmission intergénérationnelle, ils n'auraient pas disparu.

Pourquoi le créole tjòlòlò ?

4) le rôle paradoxal de l'Ecole : du rejet du créole à sa problématique promotion

X. les stratégies d'aménagement linguistique en espace créole : les procédures de reprofilage

Néologie, pratique à géométrie variable entre urgence communicative et communication différée, co-créativité

Quelle que soit l'issue de ces conjectures, le combat pour la différenciation du créole par rapport au français, ou au contraire pour son alignement sur la langue prestigieuse alimente les stratégies normalisatrices de la **politique linguistique** (ou glottopolitique) du créole. Mais, rappelons-le, l'action de cette dernière, quand elle se veut en rupture d'avec l'assimilationnisme ambiant, est contrecarrée par les tendances propres à la standardisation, gouvernées par des forces centripètes, le français occupant la place centrale dans le dispositif en question.

C'est véritablement à une course contre la montre qu'on assiste et dont l'issue n'est que très partiellement dépendante de la conscientisation de la masse parlante elle-même. En effet, il n'en va pas des langues comme des marques de lessive. Elles opèrent dans l'individu selon une logique qui entretient des rapports secrets avec la temporalité longue et échappe aux manipulations ponctuelles des « logothètes » ou faiseurs de langue. Ces derniers sont bien sûr à distinguer de tous ceux qui considèrent que chaque locuteur est forcément et en permanence **co-créateur** de sa langue (qu'elle soit une langue dite standard ou qu'elle un créole) et qui pensent que la somme des talents, voire des génies individuels, peut avec le temps infléchir les traits dominants d'une standardisation linguistique. C'est dire que la **démarche créative** constitue peut-être l'atout le plus rare mais assurément la chance la plus sûre des promoteurs du créole. Si tant est que le créole martiniquais (pour ne parler que celui-là) doive survivre. Car ce qui s'est passé à Trinidad et à Grenade nous rappelant que les langues sont mortelles, nous a avertis que les

créoles martiniquais, guadeloupéen, haïtien, guyanais²⁵, pour être encore bien vivants, n'en sont pas moins fragiles.

Ainsi l'Ecole, véritable laboratoire de la société peut décider ou refuser de se prêter à la dynamique de co-création de la langue. Cela proclamé, la voie n'est pas toute simple. La langue, dans son registre scolaire ou littéraire ne se crée pas par décret. Elle ne peut être que procéder de mécanismes historiques facteurs d'émergence. Une langue créée de façon volontariste et artificielle constituerait comme un produit de synthèse dont on n'est pas sûr qu'il puisse avoir les vertus de la langue naturelle. Il n'est pas sûr qu'un volapük à base créole constitue la meilleure chance d'épanouissement intellectuel et humain des générations à venir. Cependant, si nous décidons de faire confiance à la créativité socialisée par l'Ecole, nous ne pouvons pas non plus faire injure aux produits que cette dernière présentera dans l'avenir, ni non plus les stigmatiser par avance. Cela signifie que la question si controversée de la néologie deviendra incontournable dans les processus de prise en compte du créole au plan de l'expression et de la communication scolaire. Mais la néologie sera un levier pertinent qu'à condition d'être constamment mise à l'épreuve et soumise à des sanctions sociales, hors de tout pouvoir dictatorial des logothètes. C'est dire que l'Ecole doit ménager un espace de liberté linguistique et que la gestion de cet espace doit faire l'objet d'un acte pédagogique en soi.

Conclusion

La prise en compte des données écolinguistiques concernant la fonctionnalité sociale des langues doit perpétuellement guider la pratique scolaire. Trouver quelle peut être la répartition optimale des fonctions entre créole et français, d'une part, et entre ces langues et les langues étrangères d'autre part, doit être une préoccupation perpétuelle du pédagogue. Cela suppose que l'on ne veuille pas faire jouer systématiquement au créole un rôle que l'histoire ne l'a pas (encore) préparé à jouer et qui est (actuellement) assumé par le français. On ne voit pas, par exemple, pourquoi dépenser de

²⁵ Déjà à Sainte-Lucie et à la Dominique, les créoles à base lexicale qui s'y parlent, donnent des signes avant-coureurs d'un destin analogue à celui de Trinidad et Grenade.

l'énergie à perte afin de constituer artificiellement une langue créole des mathématiques alors qu'aucune production de pensée mathématique ne se ferait *sui generis* dans cette langue. Il s'agit là d'un exemple-limite, car il existe, *a contrario*, des domaines où la langue créole a été ou est encore productrice de concepts accompagnés d'un lexique corrélatif et qui, de ce fait, peut faire l'objet d'un investissement pédagogique. Il appartient à la recherche de bien répertorier, évaluer et promouvoir les réalités concernées.
